

**Le mardi 26 février 2019**  
**À 20 h 30 – Salle l'Amphi**  
**Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez**

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Michel
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	CATILLON	Didier
MAISONCELLE DU MAINE	GENDRON	Didier

MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
PREAUX	RAGAINÉ	Roland
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTERAU	Michel
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés :

Messieurs Lavoué Christian – Landelle Jérôme - Foucher Stéphane - Lassalle Jean-François – Foucher Michel – Gendron Didier – Bordier Pierre a donné pouvoir à Poulain Jean-Marc – Boisseau André – Abafour Michel – Bréhin Jean-Claude – Sabin Jacques – Buchot André - Mesdames Yveline Rapin – Perthué Evelyne – Bruneau Sylvie a donné pouvoir à Jardin Elisabeth - Ricordeau-Maillet Martine – Frétygné Cécile.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

## Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil communautaire du 29 janvier 2019,
2. Débat d'Orientation Budgétaires 2019,
3. Rapport budgétaire 2019 ; commission Collecte, traitement et prévention déchets,
4. Rapport budgétaire 2019 ; commission Voirie

### Dossier N°1 Procès – Verbal conseil communautaire du 29 janvier 2019

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2019.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

### Dossier N°2 – Débat d'Orientation Budgétaires 2019

Rapporteur, Le Président, Bernard Boizard, présente aux membres du Conseil Communautaire le Débat d'Orientation Budgétaire 2019.



#### Le cadre juridique

Le Rapport d'orientations Budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et dans les structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3500 habitants, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif

A ce titre, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

**Ainsi, la communauté de communes du Pays de Meslay Grez qui ne compte pas de commune de plus de 3 500 habitants, n'a pas d'obligation légale en matière de débat d'orientation budgétaire.**

Néanmoins, le présent rapport préparé permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Le présent document abordera donc successivement :

- le contexte socio-économique et l'environnement général,
- Les principales mesures de la Loi de Finances 2019
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes
- les éléments de perspectives 2019

## Le contexte général

### Le contexte macroéconomique et la trajectoire des finances publiques

La préparation du Budget Primitif 2019 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pour les années 2018 à 2022 publiée au Journal officiel du 23 janvier 2018 qui fixe une trajectoire des finances publiques traduisant une volonté de réduction du déficit public.

Le Projet de Loi de Finances 2019 (PLF), adopté fin décembre 2018, s'inscrit dans la continuité du PLF 2018, intégrant l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise des dépenses demandé à tous les acteurs publics, et ne conduit pas à de grands bouleversements pour les collectivités. En attendant la refonte de la fiscalité locale prévue l'an prochain, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont maintenus, à hauteur de 48,2 Milliards d'euros, la deuxième étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages est enclenchée et l'objectif de hausse contenue des dépenses à 1,2 % est réaffirmé.



#### LOI DE PROGRAMMATION 2018/2022

Rappel : un effort demandé aux collectivités de  
-13 Mds € de 2018 à 2022

Fixer une trajectoire d'évolution des dépenses des collectivités

→ Encadrement de l'évolution des dépenses des collectivités les plus grandes

→ Principe d'un désendettement

Assurer une « stabilité » des concours étatiques

(et supprimer les Contributions au Redressement des Finances Publiques)

Le PLF 2019 met en œuvre et confirme ces orientations :

→ **Net ralentissement de la dépense publique** (la progression en volume de l'ensemble de la dépense publique sera bien inférieure aux moyennes constatées au cours des trois mandatures précédentes, tant en 2018 qu'en 2019)

→ **Déficit public resterait < à 3 %**

DOB 2019

#### FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS

A l'échelle macroéconomique, les grands équilibres des finances locales montrent que les collectivités sont entrées dans un cycle de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement avec une hausse de l'investissement :



CROISSANCE DE  
**0,9 %**  
DES DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT



NOUVELLE  
HAUSSE DE  
L'INVESTISSEMENT  
**+7,0 %**

#### Reprise confirmée de l'investissement local

La reprise des investissements amorcée en 2017 (+ 6,8 %) se confirmerait en 2018 (+ 7,0 %). Cette hausse serait principalement portée par le bloc communal, mais les départements y contribueraient également après huit années de recul. Malgré tout, le niveau global des investissements sur le mandat actuel devrait être inférieur à celui du mandat précédent, en dépit des besoins croissants d'entretien lourd et de rénovation du patrimoine public local.

#### Reconstitution des marges de manœuvre financières des collectivités

Cette reprise des investissements est corrélée à la croissance de l'épargne brute permise par un net ralentissement des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %, après 1,6 %) lié à une forte décélération des dépenses de personnel (+ 1,0 %, après + 2,7 % en 2017) et à des efforts de gestion. En lien avec l'arrêt de la baisse des dotations et des recettes fiscales qui progresseraient essentiellement grâce à une assiette légèrement plus dynamique - l'utilisation du levier fiscal restant très limitée -, les recettes de fonctionnement progresseraient de 1,3 %.

La hausse de l'épargne brute (+ 2,8 % pour atteindre 42,8 milliards d'euros) s'observerait pour tous les niveaux de collectivités, à l'exception des groupements à fiscalité propre.

DOB 2019

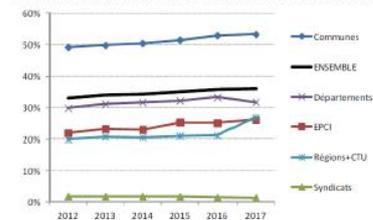
**Une zone d'incertitude majeure pour les collectivités : l'avenir de la fiscalité locale**

Au-delà de ces éléments de conjoncture qui vont contraindre l'action dans les finances des collectivités, une forte incertitude fiscale demeure. La suppression progressive de la taxe d'habitation a été initiée par le Gouvernement. La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est inscrite dans le PLF 2019, sous forme de dégrèvement. La troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020). L'objectif final étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation pour 2021, hors résidences secondaires.



La question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans "un projet de loi spécifique sur les finances locales" au premier trimestre 2019". Il est à prévoir que les travaux menés sur cette compensation conduiront le Gouvernement à réfléchir sur le sujet des finances locales « en général ».

Poids de la fiscalité locale dans les recettes de fonctionnement de 2012 à 2017



LIBELLE COMMUNE	Ratio Nombre total d'exonérés / Nombre total de foyers TH dans la commune (%)
ARQUENAY	86,13
BALLEE	87,75
BANNES	84,62
LA BAZOUGE DE CHEMERE	85,22
BAZOUERS	88,92
BEAUMONT PIED DE BOEUF	81,71
LE BIGNON DU MAINE	85,95
BOUERE	91,49
LE BURET	91,15
CHEMERE LE ROI	90,91
COSSE EN CHAMPAGNE	92,44
LA CROPE	91,01
EPINEUX LE SEGUIN	89,13
GREZ EN BOUERE	92,67
MAISONCELLES DU MAINE	88,17
MESLAY DU MAINE	90,87
PREAUX	86,54
RUILLE FROID FONDS	91,24
SAINTE BRICE	86,88
SAINTE CHARLES LA FORET	83,15
SAINTE DENIS DU MAINE	82,47
SAINTE LOUP DU DORAT	93,53
VILLIERS CHARLEMAGNE	85,24

↔ Taux de bénéficiaires de ces dégrèvements par communes de la CCPMG



**La Loi de Finances 2019**



**LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 : ENTRE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE ET ANNUELLE**

Le projet de loi de finances pour 2019 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% pour l'année 2019 et prévoit de ramener le déficit public à 3,2% du PIB (le texte initial prévoyait 2,8%)

**Principaux Impacts sur les collectivités locales ;**

**Dotations**

Art. 250 : Réforme de la dotation d'intercommunalité (1,56 milliard d'euros)

Cet article organise la réforme de la dotation d'intercommunalité qui ne comprendra plus de sous-enveloppes en fonction des catégories juridiques, mais une enveloppe unique

La dotation d'intercommunalité reste constituée de deux parts : une dotation de base (30 %) et une dotation de péréquation (70 %). Pour le calcul de cette seconde part, le critère du revenu par habitant est introduit.

**Art. 250 : Réforme de la dotation d'intercommunalité**

**Décomposition de l'enveloppe unique**

Composition	Modalités de calcul
Dotation de base 30%	Population regroupée* pondérée par le CIF**
Dotation de péréquation 70%	Population regroupée* pondérée par le CIF** avec CIF X [PF/hab. moyen de la catégorie / PF/hab. de l'EPCI + revenu/hab.** moyen / revenu/hab.*** de l'EPCI]

\* Population utilisée = population DGF  
\*\* CIF plafonné à 0,6 : CIF pondéré par 1,1 pour les métropoles  
\*\*\* Population utilisée = population totale

**Mécanismes de garanties**

Garanties et plafonnement de droit commun	
55 % de l'attribution n-1 c attribution/habitant en n ≤ 110 % de l'attribution n-1*	

\* à l'exception des EPCI ayant changé de catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et des communautés de communes créées ex nihilo au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Garanties sous condition de CIF	
CU, CA et métropoles ayant CIF* > 0,35	CC ayant CIF > 0,5
Attribution au moins égale à celle de l'année précédente	

\* Avec CIF pondéré par un coefficient de 1,1

Garanties sous condition de potentiel fiscal	
Si potentiel fiscal par habitant < d'au moins 60 % à la moyenne de la catégorie	
Attribution au moins = à celle de l'année précédente	



## DISPOSITIONS FISCALES



### Art. 24 : Renforcement de la composante de la taxe générale sur les activités polluantes relative aux déchets stockés et incinérés

Afin de développer le recyclage des déchets (dont le coût, assumé par les collectivités, excède aujourd'hui celui du stockage ou de l'incinération), cet article augmente les tarifs de la TGAP (qui s'appliquent aux déchets stockés et incinérés). En parallèle le taux de TVA sur les activités de tri est abaissé.

### Art. 168 : Répartition du prélèvement sur les paris hippiques mutualistes entre communes et groupements

Un prélèvement de 15 % sur les sommes engagées pour les paris hippiques mutualistes revient aux EPCI sur lesquels sont situés un ou plusieurs hippodromes. **Cet article prévoit que dorénavant ce produit revient pour moitié aux EPCI et pour moitié aux communes (avec une limite de 772 723 € par ensemble intercommunal). La commune peut délibérer pour reverser l'intégralité à l'EPCI.**

### Art. 178 : Modification de la répartition du produit de l'IFER sur les éoliennes et hydroliennes entre les communes et groupements

**Le produit de l'ifer sur les éoliennes et les hydroliennes revient aux départements, intercommunalités et éventuellement aux communes d'implantation en régime FA ou FPZ ou sur décision de l'EPCI. Afin d'intéresser les communes à l'implantation de ces installations, l'article prévoit que les communes perçoivent 20 % de l'IFER quel que soit le régime fiscal avec possibilité pour la commune de délibérer pour limiter cette part, pour les éoliennes installées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

### Revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2018 – Article 99 de la LF2017 modifié par l'article 30 de la LFR 2017

**La revalorisation des bases fiscales 2018 est égale au taux de variation, entre novembre 2017 et novembre 2018, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 2.2 %.**



## Situation financière de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez

### Rétrospective 2011-2018 (budget principal)

#### Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation
	2018/2017								
Charges à caractère général	569 477 €	577 981 €	586 379 €	663 231 €	646 054 €	660 634 €	732 579 €	678 083 €	- 54 495 €
Charges de personnel	1 281 540 €	1 486 332 €	1 508 724 €	1 457 190 €	1 535 515 €	1 536 824 €	1 926 310 €	1 969 869 €	43 559 €
Autres charges de gestion courante	458 342 €	457 135 €	473 254 €	902 665 €	965 389 €	1 117 843 €	1 289 362 €	1 410 876 €	121 514 €
dont subvention budgets annexes				380 756 €	410 150 €	369 842 €	342 395 €	401 086 €	58 692 €
Intérêts de la dette	77 084 €	73 952 €	63 785 €	70 579 €	71 678 €	73 314 €	69 612 €	63 466 €	- 6 146 €
Atténuation de produits	1 173 835 €	1 169 647 €	1 165 459 €	1 165 356 €	1 148 651 €	1 088 937 €	1 030 114 €	975 364 €	- 54 750 €
Charges exceptionnelles	590 679 €	343 295 €	289 616 €	6 €	1 130 €	3 751 €	37 €	55 €	19 €
dont subvention budgets annexes	567 041 €	342 581 €							- €
Provisions				18 691 €	400 €	1 000 €	1 000 €	3 450 €	2 450 €
<b>Total dépenses</b>	<b>4 150 958 €</b>	<b>4 108 342 €</b>	<b>4 087 216 €</b>	<b>4 277 719 €</b>	<b>4 368 817 €</b>	<b>4 482 302 €</b>	<b>5 049 013,74 €</b>	<b>5 101 163,44 €</b>	<b>52 150 €</b>



#### Recettes réelles de fonctionnement (Variations Dépenses/Recettes)

Recettes réelles de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation
	2017/2018								
Impôts et taxes	2 722 417 €	2 953 188 €	3 098 977 €	3 267 262 €	3 345 726 €	3 305 548 €	3 483 348 €	3 691 078 €	207 730 €
Dotations et participations	1 361 031 €	1 408 969 €	1 389 857 €	1 350 625 €	1 254 977 €	1 160 934 €	1 134 530 €	1 077 444 €	- 57 086 €
dont dotation interco	455 907 €	481 936 €	471 584 €	420 585 €	316 688 €	209 086 €	145 692 €	126 598 €	- 19 094 €
Produit de services	308 126 €	394 306 €	400 119 €	398 404 €	464 681 €	475 694 €	817 340 €	935 014 €	117 674 €
dont mise à dispo budgets annexes	125 143 €	258 449 €	279 362 €	256 386 €	269 047 €	276 740 €	583 179 €	622 862 €	39 683 €
remboursement assurance personnel	74 727 €	38 907 €	40 382 €	15 180 €	23 180 €	18 613 €	41 547 €	30 197 €	- 11 351 €
Autres recettes hors cession d'immo	121 252 €	114 202 €	114 372 €	129 835 €	153 256 €	164 815 €	164 495 €	189 887 €	25 392 €
Produits exceptionnels	3 120 €	33 101 €	7 273 €	7 947 €	21 426 €	5 698 €	12 635 €	29 556 €	16 921 €
Reprise sur provisions	2 963 €		33 353 €	16 204 €	- €	- €	169 €	3 098 €	2 929 €
<b>Total recettes</b>	<b>4 593 635 €</b>	<b>4 932 672 €</b>	<b>5 084 332 €</b>	<b>5 185 467 €</b>	<b>5 263 245 €</b>	<b>5 131 294 €</b>	<b>5 654 064,79 €</b>	<b>5 956 273,10 €</b>	<b>302 209 €</b>

\*Variations ;

Autres charges de gestion courantes= +120 000 € dont

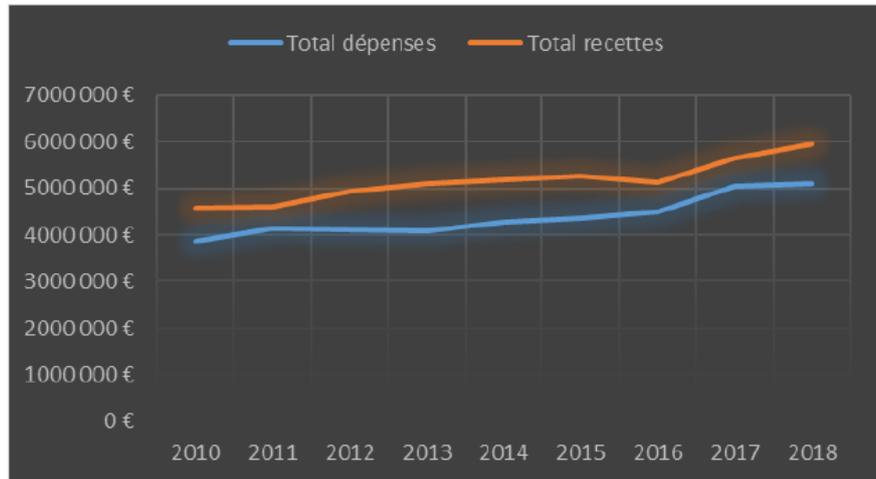
110 000€ GEMAPI

Recettes fiscales ; 150 000 =Tascom + Ifer

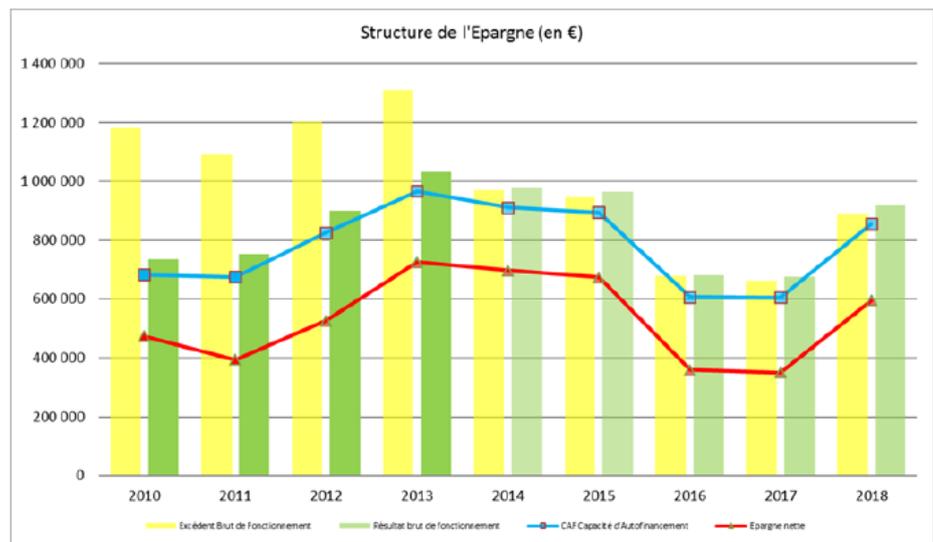
Produits services +117000= répartition masse salariale



### Rétrospective 2011-2018 (budget principal)



### Structure de l'épargne du budget principal (avec subv budgets annexes)

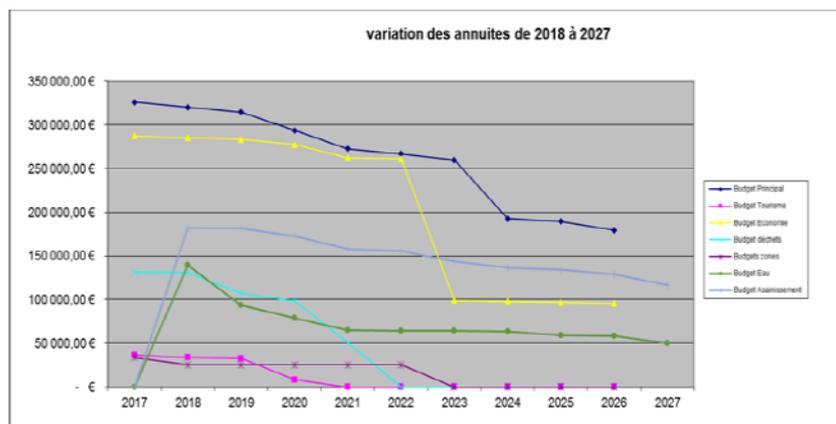
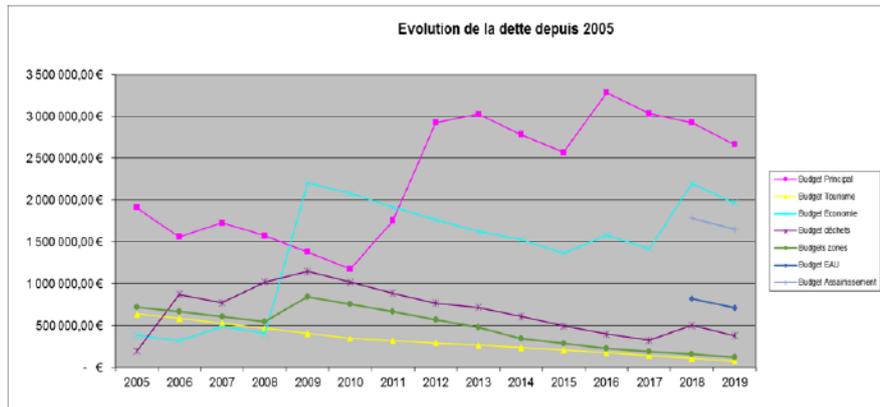


## La Dette

Notre endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2018



BUDGETS	Capital restant du au 1er janvier 2019	Moyenne des taux fixes	Répartition de la dette					
			% de prêts à Taux révisables	% de prêts à Taux fixes	dette récupérable à 100%	Autre dette récupérable (pôle santé)	Dette non récupérable	dette zones d'activités
<b>Budget Principal</b>	2 662 600,95 €							
<b>Budget Economie</b>	1 960 678,63 €							
<b>Budget Tourisme</b>	72 055,60 €							
<b>GUITERNIERE</b>	99 973,40 €	1,79%	13,20%	86,80%	48,17%	18,76%	30,74%	2,33%
<b>ZA VILLIERS</b>	20 123,30 €							
<b>DECHETS</b>	375 847,62 €							
<b>Total</b>	<b>5 191 279,50 €</b>							
<b>Budget Eau potable Régie</b>	347 543,16 €	3,80%	4,29%	95,71%				
<b>Budget Eau DSP</b>	358 211,69 €	2,17%	23,03%	76,97%				
<b>Total Eau</b>	<b>705 754,85 €</b>	<b>3,06%</b>	<b>13,80%</b>	<b>86,20%</b>				
<b>Budget Assainissement Régie</b>	1 652 004,08 €	3,11%	7,76%	92,24%				
<b>Budget Assainissement DSP</b>	- €							
<b>Total Assainissement</b>	<b>1 652 004,08 €</b>	<b>3,11%</b>	<b>7,76%</b>	<b>92,24%</b>				



### Les Résultats 2018

Récapitulatif des résultats de clôture 2018	Résultats de clôture	RESULTATS DEFINITIFS (Avec RAR)	FCTVA sur RAR et 4eme TRIM 2018	Emprunts non réalisés	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMM	1 522 790,62 €	262 393,90 €	464 705,00 €	179 703,00 €	906 801,90 €
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT REGIE	145 371,22 €	266 332,88 €	- €	- €	266 332,88 €
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT DSP	22 993,60 €	22 993,60 €	- €	- €	22 993,60 €
BUDGET ANNEXE - EAU REGIE	1 350 002,72 €	1 131 194,85 €	- €	- €	1 131 194,85 €
BUDGET ANNEXE - EAU DSP	321 380,77 €	336 990,77 €	- €	- €	336 990,77 €
BUDGET ANNEXE - ZA BALLEE	44 650,99 €	44 650,99 €	- €	- €	44 650,99 €
BUDGET ANNEXE - ZA VILLIERS	4 672,49 €	970,21 €	- €	- €	970,21 €
BUDGET ANNEXE - ZA ST LOUP	- 2 013,33 €	- 132 611,15 €	- €	- €	- 132 611,15 €
BUDGET ANNEXE TOURISME	- 2 711,00 €	- 21 497,43 €	21 992,00 €	- €	484,57 €
BUDGET ANNEXE DECHETTERIE	164 100,80 €	396 691,65 €	- €	- €	396 691,65 €
BUDGET ANNEXE ECONOMIE	- 99 825,21 €	- 422 376,98 €	- €	541 371,97 €	118 994,99 €
BUDGET ANNEXE ZI DU FRESNE - LA GUIETNIERE BOUERE GREZ EN BOUERE	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE ZA DE LA CHALOPINIÈRE	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE ZA DU CLOS MACÉ BAZOUGE	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE SSIAD	23 996,59 €	- €	- €	- €	23 996,59 €
BUDGET CIAS	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>3 495 410,26 €</b>	<b>1 883 792,87 €</b>	<b>486 687,00 €</b>	<b>721 074,97 €</b>	<b>3 115 551,43 €</b>

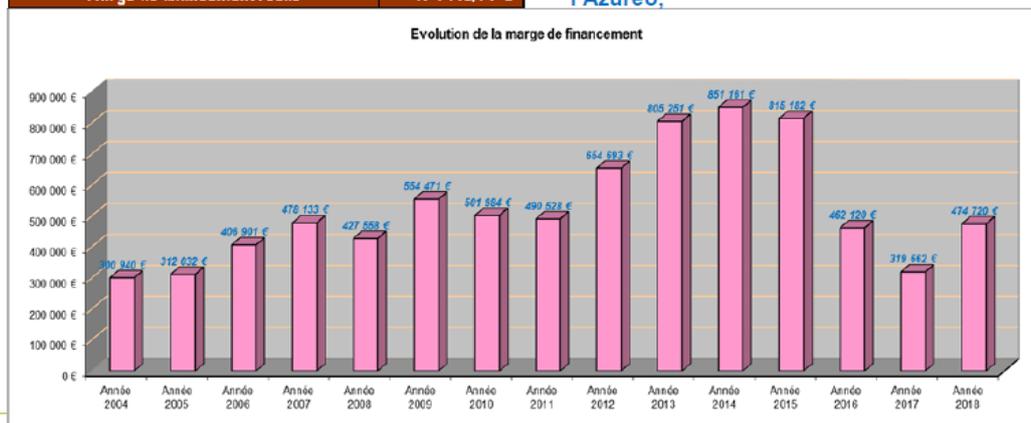


### La Capacité d'Autofinancement

#### Evaluation de la marge d'autofinancement Nette du Budget Principal

Evaluation marge d'autofinancement 2018	
Recettes de fonctionnement	5 927 763,10 €
Dépenses de fonctionnement	- 4 731 687,66 €
Ex cédent brut de fonctionnement	1 196 075,44 €
remboursement capital emprunt	- 259 304,78 €
Besoin de financement budget tourisme	- 237 194,53 €
besoin de financement budget Economie	- 50 747,23 €
Produit exceptionnel 2018	- 174 109,13 €
<b>Marge de financement réelle</b>	<b>474 719,77 €</b>

L'évolution positive de la capacité d'autofinancement jusqu'en 2014 est notamment la conséquence d'une maîtrise des charges, d'une évolution des recettes et d'un profil de dette en baisse (dynamique de la « fusion de 2004»). **La baisse constatée en 2015 est liée à la baisse des dotations, baisse qui se poursuit jusqu'en 2017 avec toujours la baisse des dotations, accentuée par la baisse des recettes fiscales et l'ouverture de la piscine intercommunale. La hausse de 2018 est liée à la hausse des recettes de fiscalité, à une régularisation de la contribution à la DSP pour l'Azuréo,**



### Evaluation de la marge d'autofinancement nette des autres budgets

Marges financements par autres budgets	
Budget annexe Tourisme	- 237 195 €
Budget annexe Economie	- 50 747 €
Budget Eau Régie	337 151 €
Budget Assainissement Régie	125 635 €
Budget Déchets	67 271 €
Budget EAU DSP	154 833 €
Budget ASSAINISSEMENT DSP	14 320 €

### Les masses budgétaires par domaines de compétences

Répartition CA 2018 par principaux services	AFFAIRES SOCIALES	CULTURE	JEUNESSE	SPORT	VOIRIE	Economie	Tourisme
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	647 260 €	644 359 €	278 678 €	500 169 €	52 743 €	128 199 €	463 804 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	608 912 €	144 100 €	100 943 €	91 819 €	22 774 €	306 338 €	260 350 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-38 348 €</b>	<b>-500 259 €</b>	<b>-177 735 €</b>	<b>-408 350 €</b>	<b>-29 968 €</b>	<b>178 138 €</b>	<b>-203 454 €</b>
<b>TRAVAUX INVESTISSEMENT</b>					41 637 €		
Capital emprunt	72 600 €	20 344 €	623 €	114 556 €		234 085 €	33 727 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	0 €	63 802 €	0 €	95 419 €	16 872 €	0 €	1 400 €
Résultat 2018 avec AC	-110 948 €	-456 801 €	-178 358 €	-427 487 €	-54 733 €	-55 947 €	-235 780 €
Résultat 2017 avec AC	-100 676 €	-454 031 €	-163 528 €	-498 912 €	-48 679 €	-169 582 €	-235 382 €
<b>Variations 2017/2018</b>	<b>-10 272 €</b>	<b>-2 769 €</b>	<b>-14 829 €</b>	<b>71 425 €</b>	<b>-6 054 €</b>	<b>113 635 €</b>	<b>-398 €</b>

### Les Autofinancements

Autofinancements	Autofinancements				
	De 2008 à 2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	2 419 009	727 592	641 614	203 985	240 766
Budget Tourisme	522 171	56 635	46 060	118 547	118 547
Budget Economie	283 000	111 014	13 090	300 975	230 442
<b>Total</b>	<b>3 224 180</b>	<b>895 241</b>	<b>700 764</b>	<b>623 507</b>	<b>589 755</b>

## Les Orientations budgétaires 2019

### Dotations de l'Etat

#### La Dotation d'Intercommunalité

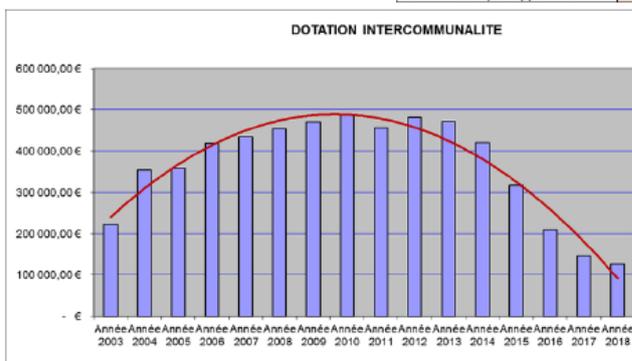


Après avoir subi une première baisse importante en 2014 (-10.8 % - 51 000 €), cette baisse s'est amplifiée en 2015 (-97 155 €) et en 2016 -97 660 €. En 2017, la baisse s'est poursuivie moins fortement.

En 2018, la CRFP a été stoppée sans qu'il y ait un rattrapage. Pour autant, considérant la recomposition du paysage intercommunale, à l'intérieure de l'enveloppe, des ajustements ont été opérés et ont conduit, pour certains EPCI, à une nouvelle baisse de la dotation d'intercommunalité, ce qui a été le cas pour la CCPMG. Elle a baissé de 13%.

#### Rappel de la CRFP

	2014	2015	2016	2017	2018
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	39 498 €	39 498 €	39 706 €	39 505 €	39 505 €
Montant des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		97 155 €	97 660 €	97 173 €	97 173 €
			98 948 €	98 473 €	98 473 €
				49 339 €	49 339 €
				- €	- €
Perte annuelle par rapport à 2013	39 498 €	136 653 €	236 314 €	284 490 €	284 490 €



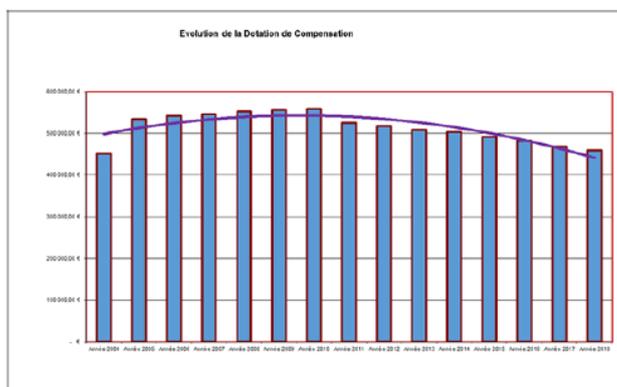
Au titre de 2019, considérant la réforme de la dotation d'intercommunalité, je vous propose de partir sur un montant de 121 000€ (soit -5%).



#### La Dotation de compensation

La loi de finances pour 1999 (article 44) a modifié les modalités de calcul de la base d'imposition de la taxe professionnelle en supprimant progressivement la part salaires. La perte de bases que subissait ainsi les collectivités a été compensée par l'Etat.

Elle a baissé de -2.09 % en 2018 et devrait connaître une baisse sensiblement identique en 2019, soit en valeur -9 000 € (voir la courbe de son évolution ci-dessous).



La baisse de dotations DGF du bloc communal (communes- communauté de communes) pour le territoire du Pays de Meslay Grez, pour les seules années 2015, 2016 et 2017 en cumul, approche les 1.8M €. (300 000 € en 2015 - 650 000 € en 2016- 855 000 € en 2017). Cette baisse a été légèrement compensée pour les communes par la hausse des dotations de solidarité +336 500 €.



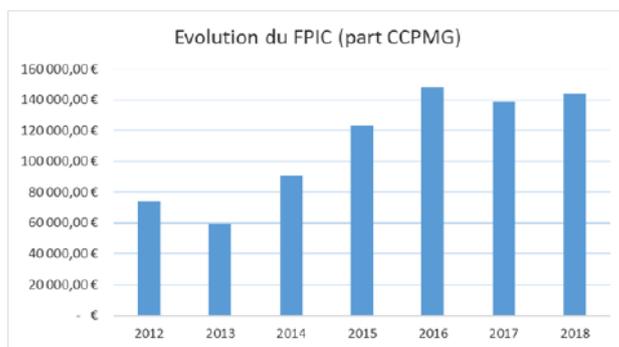
### Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Cette solidarité au sein du bloc communal s'est mis en place progressivement : 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, pour atteindre 1M€ en 2016 et rester stable ensuite.

Pour autant, les reconfigurations communales et intercommunales ont entraîné des variations qui pour nous se sont traduits par une baisse en 2017.

Ainsi, son montant pour le bloc communal peut être évalué pour 2019 à la même somme que 2018, somme qui devra être répartie entre les différentes collectivités locales

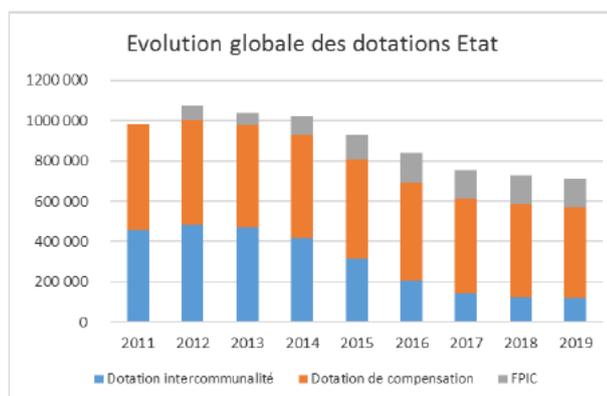
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part totale	74 089 €	171 413 €	262 322 €	352 074 €	426 124 €	404 303 €	405 267 €
Communes	- €	111 729 €	172 034 €	228 984 €	277 654 €	265 445 €	261 574 €
CCPMG	74 089 €	59 654 €	90 288 €	123 090 €	148 470 €	138 858 €	143 693 €



### Les Orientations budgétaires 2019

#### Evolution globale des concours financiers de l'Etat (avec estimations 2019)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation intercommunalité	455 907	481 936	471 584	420 585	316 688	209 086	145 862	126 598	120 268
Dotation de compensation	525 468	517 844	508 344	512 515	491 894	482 331	468 928	459 136	449 953
FPIC	0	74 089	59 654	90 288	123 090	148 470	138 858	143 693	143 693
	981 375	1 073 869	1 039 582	1 023 368	931 672	839 867	753 478	729 427	713 914
					-91 716	-91 785	-86 409	-24 051	-15 513



## Les recettes PMU et le reversement à la société des courses

**Rappel** : L'article 85 de la LF 2013 précise que le produit du prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dû par le PMU ou les sociétés de courses est affecté à concurrence de 15 % et dans la limite de 10 322 550 euros aux EPCI (et non plus aux communes) sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes au prorata des enjeux des courses hippiques, dans la limite de 722 579 euros par EPCI.

Ainsi, à compter de 2014, la communauté de communes a perçu la recette PMU due aux collectivités et a reversé une partie à la Société des courses (reprise des engagements auparavant pris par la commune de Meslay du Maine envers la Ste des courses- reversement 50% avec un plafond à 30 000€))

La Loi des finances 2019 revient sur cet article et instaure un reversement 50% Commune/communauté de communes. Aussi, il va être nécessaire de revoir les engagements pris avec la société des courses pour tenir compte de cette nouvelle réforme

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Recettes PMU	69 191 €	55 991 €	52 749 €	88 347 €	57 022 €	28 511 €
Versement subventions Ste des courses	30 000 €	27 995 €	26 375 €	30 000 €	28 511 €	14 255 €
<b>Solde net</b>	<b>39 191 €</b>	<b>27 995 €</b>	<b>26 375 €</b>	<b>58 347 €</b>	<b>28 511 €</b>	<b>14 255 €</b>
*Estimations						

Il est proposé de prévoir un avenant à la convention avec la Société des courses pour réduire de 50% le plafond de reversement soit 15 000€.



## La Fiscalité

Le PANIER FISCAL de la CCPMG depuis 2013 et la projection 2019 à taux constants

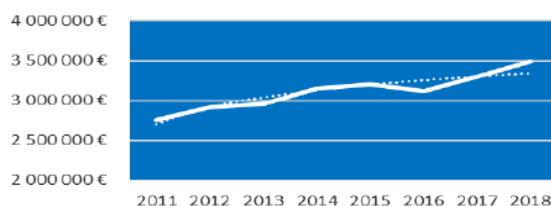


Recettes fiscales effectives par année	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Projections 2019
TFNB	86 301	51 139	51 725	52 036	53 390	53 974	55 227 €
TARNB	0	15 697	15 720	15 732	15 625	16 012	16 012 €
TFPB	0	0	0	0	62 422	63 879	65 815 €
TH	1 035 984	1 047 750	1 112 026	1 093 186	1 137 393	1 156 346	1 186 673 €
CFE	882 256	931 125	984 301	984 270	1 021 321	992 933	1 013 962 €
CVAE	418 800	466 625	471 130	429 910	434 371	456 657	451 124 €
IFER	36 745	38 780	41 253	41 663	48 473	97 056	97 056 €
Compensations d'exonération nouveau régime	95 934	95 855	99 805	78 269	101 661	104 861	104 861 €
DCRTP	125 954	125 954	125 954	125 954	125 954	125 954	123 788 €
FNGIR	239 545	239 545	239 545	239 545	239 545	239 288	239 288 €
TASCOM	49 239	48 445	45 400	45 715	45 927	149 060	50 000 €
Rôles supplémentaires	5 754	86 757	16 685	7 454	13 796	38 428	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 956 511</b>	<b>3 147 672</b>	<b>3 203 544</b>	<b>3 113 733</b>	<b>3 299 878</b>	<b>3 494 448</b>	<b>3 408 806 €</b>
Variation/ année N-1		191 161	55 872	-89 811	186 145	194 570	-85 642

Ainsi, nous envisageons une baisse du produit fiscal 2019 par rapport à 2018, due notamment au produit fiscal exceptionnel de TASCOM 2018 de 100 000€ et aux rôles supplémentaires non connus pour 2019.

Si on cumule les prévisions des recettes de dotations Etat et de fiscalité, nos recettes globales 2019 seront plutôt en baisse par rapport à 2018.

Variation Recettes fiscales



## Les charges à caractère général

Les charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ; achats de consommables, entretien de bâtiments intercommunaux, petits matériels, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les assurances. **En 2018, nos charges ont connu une baisse de l'ordre de 7 % due notamment à la fin des études sur le transfert de la compétence eau et l'audit culturel. Nos charges à caractère général sont globalement stables et devraient l'être encore en 2019.**

## La masse salariale

Les faits marquants pour 2019:

- La poursuite du gel du point d'indice,
- La mise en place du prélèvement à la source
- La hausse du taux de cotisation CNRACL salarial (+2.5 %)
- La hausse de la cotisation CNAS
- Prélèvement à la source
- La hausse du smic
- Le protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières et rémunérations) réactivé
- Changement du contrat de Prévoyance avec Territoria
- Changement du contrat d'assurance du personnel avec Groupama (économie de 21 000 € pour la CCPMG)



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons décidé de modifier nos pratiques et de payer l'ensemble des agents de la CCPMG sur le budget principal, les budgets annexes devant rembourser le budget principal à concurrence du temps des agents imputé à ces budgets. Ainsi, le Budget primitif 2019 du budget principal va voir sa masse salariale augmentée, elle sera compensée par des recettes (remboursements) supérieures aux années précédentes.

La masse salariale globale brute devrait s'élever à la somme de 2.88 M€ et voire une augmentation en valeur de 77 000 €.



## Les Reversements aux communes

### L'attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation 2018 a été modifié suite au transfert de charges de la compétence GEMAPI ;

Attribution de compensation versée aux communes en 2018 ;	823 035 €
Attribution de compensation versée par les communes en 2018 ;	226 730 €

### La Dotation de Solidarité

Comme le prévoient les statuts, la Dotation de Solidarité a été figée sur la base des montants des dotations 2003 à savoir : **142 700 €** pour les 22 communes. Cette somme sera à inscrire au budget 2019. Je vous rappelle que cette dotation est le fruit des reversements des recettes taxe professionnelle et taxes foncières décidés par les communautés de communes existantes avant la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### Les Intérêts de la dette

**Au total, c'est une annuité qui va baisser de 66 000€ dont 46 000€ sur les budgets eau et Assainissement et 20 000€ sur les autres budgets.**

La variation de l'annuité de la dette en 2019 par budget :

(Pour tous les emprunts contractés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

	Année 2019
Budget Principal	- 5 944 €
Budget Tourisme	- 2 746 €
Budget Economie	- 2 487 €
Budget déchets	- 316 €
Budgets zones	- 8 513 €
Budget Eau	- 22 771 €
Budget Assainissement	- 951 €
Budget Eau DSP	- 22 015 €
<b>Tous budgets</b>	<b>- 66 644 €</b>



## Les orientations en matière d'Investissements

	Intitulé des opérations d'investissement	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2018	Mandatés sur 2018	RESTES à réaliser sur 2019 et années suivantes
Budget principal	Matériel	101 032 €	51 971 €	49 061 €
	Locaux CCPMG	32 620 €	30 930 €	1 690 €
	Centre administratif	86 500 €	84 €	86 416 €
	Salle de sports de Bazouges	200 000 €	1 666 €	198 334 €
	Logiciel Portail Familial	100 000 €	- €	100 000 €
	Piscine	125 000 €	91 971 €	33 029 €
	Poles santé	18 100 €	5 796 €	12 304 €
	Pôle santé Villiers	492 000 €	5 702 €	486 298 €
	Agrandissement Pôle santé Meslay	420 000 €	2 733 €	417 267 €
	Réhabilitation thermique Tennis souah	1 152 250 €	113 688 €	1 038 562 €
	PLUI	305 027 €	52 853 €	252 074 €
	Fds de concours	285 281 €	105 710 €	189 571 €
Subventions équipement versées aux privés	60 000 €	41 511 €	18 489 €	
				<b>2 883 692 €</b>
Budget Economie	Espace Co-Working	3 000 €	132 €	2 823 €
	Travaux ZA St Loup	210 000 €	9 652 €	200 348 €
	Za Villiers	16 108 €	10 485 €	5 643 €
	Village Artisans 3	3 000 €	1 966 €	1 034 €
	batiment Sodatpéo	465 000 €	6 305 €	458 695 €
				<b>668 043 €</b>
Budget Tourisme	Logiciel	23 830 €	480 €	23 370 €
	Signalétique randonnée	52 000 €	23 749 €	28 251 €
	Ampt emplacements camping Villiers	7 400 €	2 540 €	4 862 €
	Ampt locaux Observatoire Astronomique	3 000 €	- €	3 000 €
	Acquisition matériel VVNU	1 924 €	- €	1 924 €
				<b>61 397 €</b>
Budget Déchets	Aménagements espaces propreté	110 500 €	22 121 €	33 677 €
	Matériel d'Equpeement	32 000 €	0 €	32 000 €
	Matériel espaces propreté	329 500 €	250 521 €	78 989 €
	Aménagements déchetseries	80 297 €	395 €	56 507 €
				<b>201 373 €</b>
Budget Eau	Equipements service Eau	63 551 €	42 973 €	20 558 €
	Réha réseau rue Tanqueret	117 636 €	116 020 €	1 616 €
	Branchement AEP rue Chevreuil Meslay	5 810 €	0 €	5 810 €
	Achats compteurs eau	10 000 €	0 €	5 000 €
	Travaux réseaux SMO	338 510 €	328 025 €	1 000 €
	Etude Extension bureaux	5 800 €	733 €	4 067 €
	Station pompage Juigné Maisoncelles	80 000 €	9 625 €	70 375 €
	Réha réseau Rutlé	95 000 €	0 €	95 000 €
	Station Moulin Rousson	100 000 €	150 €	99 850 €
	Interconnexion Préaux	20 000 €	0 €	20 000 €
	Supervision Sotfel	40 000 €	0 €	40 000 €
	Travaux réseaux 2019	141 035 €	0 €	25 000 €
				<b>389 075 €</b>
Budget Assainissement	Equipements	45 000 €	15 465 €	21 673 €
	Station Bouère	299 203 €	274 158 €	25 035 €
	Etude diagnostic assainissement STD ans du Maine	16 225 €	6 653 €	9 572 €
	Etude diagnostic assainissement La Bazouge de Chemeré	20 000 €	0 €	20 000 €
	Etude Extension bureaux	2 400 €	0 €	2 088 €
Extension réseaux	6 000 €	3 280 €	2 710 €	
				<b>81 072 €</b>

**LA SITUATION DES PRINCIPALES OPERATIONS EN COURS** L'année 2019 verra la poursuite des actions engagées par le conseil communautaire :

## Les orientations 2019 - 2020

Fin 2016, le conseil communautaire a validé les orientations 2016-2020, et c'est à partir de ces orientations que le rapport du DOB 2019 a été structuré.

### EN MATIERE ECONOMIQUE



	Feuille de route 2016-2020 : les priorités
renforcer l'offre en foncier économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Des besoins identifiés à Bazougers</li> <li>➢ Meslay : des réserves foncières à constituer et des besoins de visibilité (à inscrire au PLU) <ul style="list-style-type: none"> <li>• En priorité : route de Sablé</li> </ul> </li> </ul>
Immobilier d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Poursuivre la construction de bâtiments économiques notamment sur les axes importants : RD21 (Laval/Sablé), RN162 (Laval/Château-G)</li> <li>➢ Des besoins identifiés à Bazougers, Ballée, Meslay du Maine, Villiers Charlemagne</li> </ul>

Compte tenu des diverses pistes que nous avons aujourd'hui qui ne sont qu'au stade des « contacts », je vous propose que nous soyons en mesure soit de viabiliser les zones après avoir acheté les terrains, soit d'accompagner les porteurs de projets dans leur développement par la construction de bâtiments en assurant la maîtrise d'ouvrage ou au travers de LMA, soit en leur faisant bénéficier des aides à l'immobilier d'entreprises. En fonction des opportunités qui se présenteront, je vous proposerai d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

#### Actions 2019 :

- Immobilier d'entreprises : Accompagnement des entreprises
- Foncier : agrandissement ZAE sur le pôle de Bazougers et future ZAE sur le pôle de Meslay du Maine – Achats fonciers
- Mise en route de l'espace coworking



### EN MATIERE COMMERCIALE

	Feuille de route 2016-2020 : les priorités
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Développement de l'offre en GMS ( considéré comme d'intérêt général : compétence communautaire)</li> <li>➢ Soutien aux commerces de proximité (compétence communale)</li> </ul>

Actions 2019 ; je vous propose de travailler ce dossier sur l'année 2019, en lien avec le zonage du futur PLU.

### EN MATIERE d'HABITAT

#### PLH

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles. Il comprend un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique.

A l'issue du diagnostic, les orientations ont été déclinées au sein d'un programme d'actions. 9 fiches actions ont été élaborées.

Ce programme sera soumis au conseil communautaire pour validation. Il sera ensuite transmis aux communes qui auront 2 mois pour délibérer. Les observations seront ensuite reprises par le cabinet d'études et le rapport sera soumis à l'avis du CRHH (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement). Le CRHH est l'instance de concertation au niveau régional de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement, il est présidé par le Préfet de Région.

Ce document nous permettra de maîtriser les enjeux habitat sur nos communes.

Nous devons, assurer le suivi et l'évaluation de la Politique Locale de l'Habitat sur notre territoire et y associer les moyens nécessaires

#### Contrat de territoire (CD3) – Volet HABITAT

	TOTAL	BUREAU CC
Meslay du Maine	133 276,69 €	28/05/2018
Grez en Bouère	75 947,60 €	
Val du Maine	73 417,91 €	09/04/2018
Bazougers	80 437,80 €	
Villiers Charlemagne	78 919,99 €	
	442 000,00 €	

Parrallèlement , nous avons lancé l'appel à projet initié par le conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire, pour les 5 communes éligibles aux enveloppes fléchées. 2 dossiers ont été validés par le bureau :



### EN MATIERE d'HABITAT (suite)

Pour être en cohérence avec les orientations du PLUI et du PLH, je vous propose que nous soyons en mesure de mener des opérations d'achat réhabilitation de logements anciens pour en faire une offre locative. L'opération pourrait se faire en délégation de maîtrise d'ouvrage par les communes, la participation de la CCPMG serait constituée de l'apport de son ingénierie et d'un fonds de concours qui pourrait être de 10 000 € par opération (les modalités de mise en œuvre de cette action restant à définir).

#### OPAH

En 2018, 12 dossiers ont été instruits et 11 000 € engagés par la CCPMG, pour 400 000 € de travaux réalisés pour la plupart par des artisans locaux engagés. 13 000 € ont été payés (dont 12 000 € du programme PIG)  
Depuis 2012, année où nous avons lancé nos premières opérations Habitat, la communauté de communes a attribué 143 500 € pour un total de travaux de 5.3M€.

#### Actions 2019 :

- Approbation du PLH
- Affectation des crédits habitat Département vers les 3 communes éligibles restantes
- Instructions des dossiers OPAH
- Opération d'achat et réhabilitation de logements anciens.

### EN MATIERE DE TRES HAUT DEBIT et TELEPHONIE MOBILE

En s'appuyant sur le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) regroupant 10 Communautés de communes, chargé de piloter un Réseau d'Initiative Publique (RIP), et grâce à l'accompagnement de l'Agence du Numérique, un appel d'offres de Délégation de Service Public (DSP) a été lancé. Sur les 6 opérateurs ayant candidaté, **c'est le Groupe Orange qui a été retenu pour une durée de conventionnement de 20 ans.**

L'investissement global s'élève à 141,5 millions € au lieu des 179 millions € estimés initialement. Les participations publiques qui étaient de 126 millions € sont ramenées à 28,9 millions € soit à seulement 20 % du coût global du projet (au lieu de 70 %). Sur ces 28,9 millions € de participations publiques, 15,9 millions € sont à la charge de l'Etat au titre du Fonds pour la société numérique (FSN) au lieu de 58 millions € ; 5,9 millions € sont à la charge du Conseil Régional des Pays de la Loire au lieu de 16 millions € et **7,1 millions € sont à la charge du Conseil départemental et des intercommunalités (EPCI) alors que leur contribution respective était chacune initialement d'un montant de 24 millions €.**

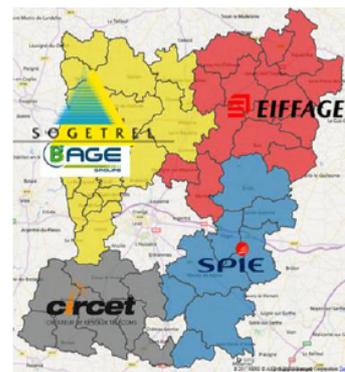
**Dans ces conditions très favorables, le Conseil départemental a décidé de prendre à sa charge la totalité de la participation des intercommunalités estimée initialement à 24 millions€. Aucune contribution ne sera donc sollicitée auprès des intercommunalités.**

**Le travail avec le délégataire a commencé en 2018 pour permettre la couverture d'ici 2021 des quelques 110 000 foyers et entreprises mayennaises**

- 4 zones de travaux = 4 partenaires

### EPCI de Meslay-Grez

NRO	Commune NRO	Type central	Année démarrage	Nombre de logements
SJW	Saint-Jean-sur-Erve	SHE	2018	1150
VGF	Vaiges	NRA	2018	1240
XVC	Villiers-Charlemagne	NRA	2018	1146
ZGR	Grez-en-Bouère	NRA	2018	3756
ZMM	Meslay-du-Maine	NRA	2018	4151
<b>Total général</b>				<b>11443</b>



## EN MATIERE DE TRES HAUT DEBIT et TELEPHONIE MOBILE (Suite)

La première étape consiste à identifier l'ensemble des équivalents Logements Pour cela, Mayenne Fibre, via ses partenaires, a réalisé les Relevés de Boîtes Aux lettres (RBAL). Cette première étape est réalisée à 100% sur le Pays de Meslay Grez .

### Étape 2 : La création des zones PM (Point de Mutualisation)

1 point de branchement = 5 Logements



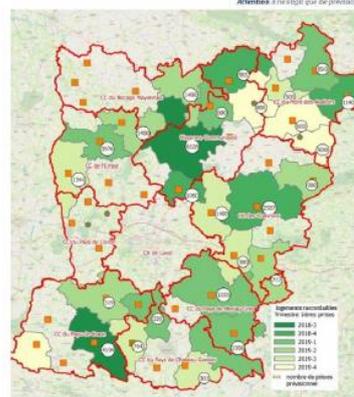
Une fois les points de branchement déterminés, c'est au tour des points de mutualisation d'être créés. Il s'agit d'un regroupement de points de branchement.

### Étape 3 : Les travaux

La dernière étape est celle des travaux. Pour signaler les zones en cours de raccordement, les panneaux seront installés à l'entrée des localités concernées et à proximité immédiate des travaux.

Aujourd'hui la partie étude liée au NRO ZGR (secteur de Grez en Bouère) est bien avancée, par contre celle liée au NRO ZMM (Meslay-Val du Maine) est bloquée en attente du retour de la validation des communes sur l'emplacement des armoires.

NR	Recensement des logements	Emplacement des armoires	Pose d'armoire	Étude transport	Travaux transport
ZGR	Réalisé	Attente retour des mairies	En cours	Terminée	En cours
ZM	Réalisé	Attente retour des mairies	Non démarré	Non démarrée	non démarré



## LA TELEPHONIE MOBILE

En octobre 2015, 11 communes ont été déclarées « Zone Blanche ». L'opérateur FREE a été déclaré « opérateur référent » pour ces sites et TEM, a lancé la construction des pylônes qui devraient tous être livrés à FREE. Pour le Pays de Meslay Grez, 2 communes sont concernées (Bazougers et Chéméré le Roi) - les pylônes ont été construits et mis en service en 2018. La CCPMG a participé financièrement en complément de l'Etat et de la Région à hauteur 17 000 € (Les communes devant mettre à disposition le terrain et les clôtures). Les crédits sont à reconduire sur 2019 puisque le paiement n'a pas eu lieu sur 2018.

Mai 2017 : 10 nouvelles communes mesurées fin 2016/début 2017 ont été reconnues ZB par l'arrêté ministériel du 5 mai. L'opérateur BOUYGUES TELECOM a été déclaré opérateur référent pour ces sites. Pour le territoire, les communes de Préaux et Saint Loup du Dorat font parties de cette liste. La commune de Cossé en Champagne vient d'être retenue également dans ce groupe.



## L'OPEN DATA

L'open data ou donnée ouverte est une donnée numérique dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers. Elle peut être d'origine publique ou privée, produite notamment par une collectivité, un service public ou une entreprise

Rappel de La Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, l'Open data par défaut devient la norme

« Toute administration de plus de cinquante agents (à l'exception des collectivités de moins de 3500 habitants), est dans l'obligation de diffuser, dans un standard ouvert et aisément réutilisable : les documents communiqués à la suite d'une demande d'accès (depuis le 7 avril 2017), les documents figurant dans les répertoires d'informations publiques (depuis le 7 octobre 2017), les bases de données publiques mises à jour de façon régulière (à partir du 7 octobre 2018) ainsi que les données présentant un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental (à partir du 7 octobre 2018). »

### Un projet de Mutualisation au Niveau de la Région des Pays de La Loire

Simplifier l'ouverture de données pour en faire un levier du dynamisme en Pays de La Loire. De nombreux bénéfices induits par le déploiement de l'Open Data :

- Transparence
- Aide à la transition numérique : inventaire des données, gestion des droits...
- Optimisation de l'organisation : Suppression de doublons de saisie ; mutualisation de données avec des partenaires ; tableaux de suivi ; mise à jour automatiques de données sur les supports de communication numérique...
- Création de services numériques aux usagers simplifiés pour des tiers, (associations, entreprises)  
Ex : Disponibilité des parkings d'Angers.



Nous devons bien sûr suivre également ce dossier de très près



## EN MATIERE DE POLITIQUE SOCIALE

### LA SANTE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place du Schéma santé :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher un médecin pour Villiers</li> <li>• Anticiper les besoins sur Ballée et Bouère (problème identifié dans les 5 ans)</li> </ul> </li> </ul>

En 2017, le conseil communautaire a validé l'idée de la mise en place d'une antenne du pôle santé à Villiers Charlemagne, l'agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine et la réorganisation du pôle santé de Grez en Bouère.

Sur la commune de Villiers Charlemagne, le conseil communautaire a validé, en 2018, l'achat d'un bâtiment ancien idéalement situé en plein centre. L'architecte travaille à l'aménagement des espaces nécessaires aujourd'hui aux besoins identifiés (espace infirmière et cabinet supplémentaire), le restant de l'immeuble sera aménagé ultérieurement soit par la commune pour des besoins de logements, soit par la communauté de communes si des nouveaux besoins médicaux venaient le jour.

L'année 2019 va être consacrée à la finalisation du projet d'agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine, cet agrandissement devant permettre d'anticiper l'évolution de l'exercice de la médecine sur notre territoire.

#### Actions 2019 :

- Mise en place d'un pôle santé annexe à Villiers Charlemagne
- Agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine



### LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Depuis 2004, nous accompagnons les associations ADMR du territoire en leur attribuant une subvention fléchée sur l'aide aux secrétariats. Cette subvention a été revue à la baisse en 2016 afin de privilégier le soutien au public en perte d'autonomie.

Pour ce qui concerne les EPHAD, le conseil Départemental a souhaité avoir une approche par territoire et une volonté d'associer les Elus des EPCI ayant la compétence aménagement du territoire sans pour autant leur demander de participer financièrement, les EPCI étant par ailleurs des territoires de référence dans le projet régional de santé.

Le conseil départemental a ainsi confié une mission à un bureau d'études chargé d'aller à la rencontre des territoires pour partager les constats, les besoins et conduire une réflexion conjointe autour de l'évolution de l'offre.

Cette étude a été menée tout au long de l'année 2018 et nous en attendons les conclusions qui devraient être rendues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

#### Le CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales)

Le CIAS du Pays de Meslay Grez est né le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il porte le service SSIAD, l'action de la banque alimentaire et toutes autres actions tournées notamment vers la prévention. Il est aussi un lieu d'échanges des référents des CCAS du territoire et peut ainsi coordonner des actions souhaitées par les CCAS.

En décembre 2018, le conseil communautaire a validé le transfert de la gestion de la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) située à Val du Maine au CIAS. Une modification des statuts est en cours pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> mai 2019. C'est une nouvelle mission qui devrait être confiée et gérée à l'échelle de tout le territoire du Pays de Meslay Grez, s'inscrivant parfaitement dans les démarches engagées dans le cadre de la politique de définition de la stratégie autour de la prise en charge des personnes âgées et de l'offre d'accueil.

Un travail de partenariat doit également être recherché avec les acteurs Medico sociaux du territoire comme les EPHAD, associations locales..., au travers de convention devant pouvoir rapprocher nos services sur des thématiques communes comme :

- Mise en place d'un projet médico-social partagé
- Formation continue inter établissement et service de nos professionnels qui œuvrent auprès des personnes âgées
- Toute collaboration ou mise à disposition en lien avec une amélioration de la prise en soin des personnes âgées....



## LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (suite)

### Les objectifs de la démarche

Déterminer les perspectives de développement de l'offre médico-sociale en direction des personnes âgées au niveau du Département et ses déclinaisons au niveau de chaque EPCI

Analyser la situation actuelle de chaque territoire et les travaux existants

D'ici à 2050, la France comptera près de 5 millions de plus de 85 ans, contre 1.5 aujourd'hui. Le territoire du Pays de Meslay Grez n'échappera pas à ce constat, c'est pourquoi il nous faut, dès maintenant, agir sur cette question en cohérence avec les orientations nationales qui vont mettre la priorité « au maintien à domicile ».

Je vous propose de poursuivre les réflexions sur l'ensemble de ces thématiques sociales pour aboutir à un projet de territoire qui définira la politique du Pays de Meslay Grez en faveur des personnes âgées et de la santé en général.

**LA MSAP (maison des services au public).**

En 2017 nous avons accueilli les permanences des assistantes sociales. En effet dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale voulue par le Département et qui consiste à ajuster les contours géographiques des zones d'actions médico-sociales (ZAMS) avec ceux des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et être en cohérence avec les bassins de vie, le conseil départemental a réorganisé ses structures. Pour le Pays de Meslay Grez, le conseil départemental a ainsi souhaité de nouveaux aménagements à l'antenne solidarité de Grez en Bouère et décidé d'intégrer 2 bureaux à la MSAP afin que les assistantes sociales qui interviennent sur le secteur géographique de Meslay du Maine, puissent bénéficier de locaux adaptés. Nous avons ainsi engagé des travaux d'aménagements au pôle intercommunal et allons engager une rénovation de l'antenne solidarité de Grez en Bouère

#### Actions 2019 :

- Aménagements et réfection de bureaux au centre administratif de Grez en Bouère.
- Transfert de la gestion de la MARPA au CIAS
- Définition d'un projet de territoire pour définir la politique du Pays de Meslay Grez en faveur des personnes âgées et de la santé : contrat local de santé - formalisation d'un partenariat



## LA POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

Dans le cadre de la validation de notre stratégie en 2016, nous avons, ENSEMBLE, conclu que nous avons intérêt à regarder collectivement comment on organise le temps de l'enfant dans sa globalité : quelle offre en matière de services autour de l'enfant sur le Pays de Meslay-Grez pour favoriser/renforcer son ATTRACTIVITE.

#### OFFRE ACCUEIL PETITE ENFANCE 2015 (0-3 ANS) ORIENTATIONS VALIDEES

Diversifier les modes de garde collectifs en fonction des besoins en insistant sur les 10 communes jugées prioritaires par la CAF (Beaumont pied de Bœuf, Le Buret, Saint Charles, Arquenay, La Bazouge de Chéméré, Chéméré le Roi, Préaux, Bannes, Epineux le Seguin, Cossé en Champagne)

#### ACCUEILS DE LOISIRS (3-12 ANS) ORIENTATIONS validees

- Travailler à la complémentarité, à l'harmonisation et à une mutualisation des accueils 3-12 ans (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- Développer la mise à disposition de moyens de transport pour les communes, les associations et la communauté de communes
- Travailler à la formation du personnel de l'ensemble des accueils

#### ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (3-12 ANS) ORIENTATIONS VALIDEES

- Proposer des modes de gardes sur des horaires atypique pour les enfants même après 3 ans
- Aller vers une harmonisation des accueils périscolaires (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- Travailler à la formation et à la professionnalisation du personnel

#### JEUNESSE - ORIENTATIONS VALIDEES

- Développer des actions spécifiques pour les 10-13 ans à mi-chemin entre un fonctionnement ALSH et un fonctionnement accueil de jeunes
- Travailler à une tarification accessible à tous avec une modulation en fonction des quotients familiaux
- Impliquer les jeunes sur le territoire avec le développement de l'accompagnement de projets de jeunes et des chantiers argent de poche sur des actions innovantes (numérique, actions culturelles...)



## LA POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE (suite)

Il ressort dans chaque thématique des actions prioritaires à travailler sur la durée du projet (2016-2020).

C'est l'ensemble de ces orientations et actions qui doit maintenant permettre aux membres de la commission et aux acteurs du territoire de travailler et faire des propositions dans un esprit intercommunal au service de la population pour dynamiser tout le territoire et permettre un accueil de nouvelles populations notamment jeunes. Il faut notamment pouvoir répondre à l'évolution des demandes ; Par exemple, sur le plan de l'accueil des enfants de moins de 3 ans, même si les assistantes maternelles directement employées par les parents restent le mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans le plus répandu, l'accueil collectif gagne du terrain. Au plan national, la CNAF préconise 17 places EAJE (Etablissement Accueil Jeune Enfant) pour 100 enfants en milieu rural, notre territoire n'en propose que 4 %.

### LA BAISSSE DU RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL INDIVIDUELS SE POURSUIT\*

(\* source – observatoire de la petite enfance – janvier 2018)



Il me semble important de tendre vers la généralisation d'une offre d'accueil qui permette à chaque famille du territoire de trouver une solution pour l'accueil de son enfant et ce de façon équitable.

En 2018, nous avons travaillé à la modernisation des services par l'informatisation à l'échelle intercommunale et la mise en place d'un portail famille qui permettra aux habitants du territoire de bénéficier d'un guichet unique sur lequel ils pourront retrouver tous les accueils et activités existants et accessibles pour leurs besoins. Ce développement s'est fait avec les collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche. Les communes non engagées à ce jour, pourront se rattacher à ce portail lorsqu'elles le jugeront utile.

## LA POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE (suite)

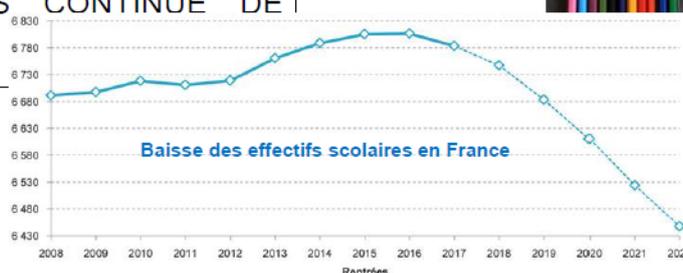
### L'OFFRE SCOLAIRE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Risque de fermetures de classes (communes disposant de moins de 3 classes et effectifs en baisse)</li> <li>➤ Réflexion collective à conduire</li> </ul>



### LE NOMBRE DE NAISSANCES CONTINUE DE BAISSER EN FRANCE

(source - bilan démographique de l'Insee 2018)



Même si la compétence scolaire n'est pas une compétence dévolue à la Communauté de Communes, dans le cadre de l'aménagement du territoire il est impératif que cette question bénéficie d'une réflexion collective d'organisation de l'offre scolaire au niveau du territoire intercommunal pour favoriser et renforcer l'attractivité de NOTRE TERRITOIRE et donc de ENSEMBLE DES COMMUNES qui le font vivre

La baisse de la démographie constatée au niveau national est aussi une réalité de nos territoires ruraux. Comme je l'ai déjà indiqué, il est plus que nécessaire de s'emparer de cette question et surtout de trouver, ENSEMBLE, des solutions pour que notre territoire puisse s'organiser et proposer une offre de qualité à ses habitants et à ceux qui voudraient venir s'installer chez nous.

Les réunions ont eu lieu en partenariat avec la direction de l'académie et doivent aboutir à un plan d'actions dès 2019.

Actions 2019:

- Mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le cadre du PEI.
- Réflexion collective sur l'organisation scolaire et périscolaire pour arrêter un plan d'actions à très court terme.
- Portail famille -mise en œuvre de l' Informatisation des services pour un service aux familles

## LA POLITIQUE SPORTIVE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Investissements :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une salle de sport à Bazougers (avec la participation financière de la commune) ;</li> <li>• Réhabilitation/Rénovation de la salle de tennis/squash intercommunale à Meslay du Maine pour augmenter l'offre</li> <li>• Maîtrise d'ouvrage communale pour des travaux d'investissements des équipements communaux : avec la participation financière de la CCPMG dans le cadre des fonds de concours</li> </ul> </li> <li>➤ Fonctionnement : Mettre en place un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative de l'ensemble du territoire (contenu à préciser ; ne pas se substituer à). Ce que fait Meslay du Maine peut-être une piste de réflexion</li> </ul>



### FONCTIONNEMENT

Nous avons validé en décembre dernier, la mise en place d'un service de sport intercommunal en s'appuyant sur le service existant au sein de la ville de Meslay du Maine. Le projet comprend 2 phases : une première phase qui court du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 et qui fera l'objet d'une évaluation . Si celle-ci est positive, la mise en place intégrale du projet se fera à partir de septembre 2019.

### INVESTISSEMENTS :

#### **SALLES DE SPORTS**

En 2017, nous avons lancé la réhabilitation de la salle de tennis-squash intercommunale située à Meslay du Maine. Cette opération a démarré en octobre 2018 et devrait s'achever à l'été 2019. **L'amélioration de cette salle doit permettre d'offrir à d'autres associations sportives du territoire de nouveaux créneaux d'utilisation.**

**Le projet de la salle de sports de Bazougers est lancé. Le cabinet d'architectes travaille sur le projet qui devrait être présenté dans les semaines qui viennent et voir un début de travaux à l'été pour une livraison au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.**



### EQUIPEMENTS PISCINE



L'année 2016 a vu la fin des travaux de la piscine Intercommunale couverte du Pays de Meslay Grez et son ouverture en juin.

Sa gestion a été confiée à la société Prestalis dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui court à partir de juin 2016 pour 6 ans. Après quelques ajustements, l'équipement trouve aujourd'hui son public et répond à un véritable besoin de la population.

Les animations font le plein, la fréquentation baignade, en dessous des prévisions, tend à s'améliorer sur l'année 2018 et doit encore progresser.

Le coût net annuel pour la communauté de communes, en dehors du coût des scolaires, se situe aux alentours de 200 000 €, avec la participation de la commune de Meslay du Maine.

Le rapport d'activités 2017-2018 a été présenté au comité de pilotage qui suit cet équipement et a présenté un léger excédent qui a été partagé à 50% avec la CCPMG, soit pour 2018, la somme de 5 300 €.

Cet équipement répond également au besoin des scolaires puisqu'aujourd'hui, toutes les classes à partir du CP peuvent y trouver un véritable enseignement de la natation

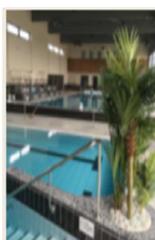
#### LA PISCINE DECOUVERTE DE SAINT CHARLES LA FORET

La communauté de communes a signé en 2017, une convention permettant à chaque habitant du territoire de pouvoir fréquenter la piscine communale découverte de Saint Charles la Forêt en apportant un soutien financier à la commune en compensation des charges induites.

La participation financière de la CCPMG est basée sur un montant calculé sur la base de 45 % du déficit de fonctionnement de l'ouverture de la piscine en Juillet et Août, avec un plafond annuel de 5 000 €, ceci valant sur la durée du mandat.

#### Actions 2019 :

- Fin des travaux de réhabilitation de la salle de tennis-squash
- Démarrage des travaux de construction d'une salle de sports à Bazougers
- Suivi de la gestion de L'AzuréO – Etude menus travaux 2019
- Suivi du lancement de la politique sportive intercommunale- Evaluation de la phase 1



## LA POLITIQUE CULTURELLE

Le diagnostic culturel a été réalisé en 2017

À l'issue de ce diagnostic, quatre grands enjeux ont été mis en avant :

Enjeu n° 1 : Réduction des inégalités d'accès à la culture

Enjeu n° 2 : Transversalité et gouvernance entre les acteurs et les territoires

Enjeu n° 3 : Une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Enjeu n° 4 : L'accompagnement de la création et de la présence artistique sur le territoire

L'étape 1 a été validée par le conseil communautaire fin 2017.

Fin 2018, le conseil communautaire a validé la prise de compétence « Elaboration d'une programmation culturelle annuelle ayant un rayonnement communautaire (saison culturelle conventionnée avec le Conseil Départemental) – Cette validation entraine une modification des statuts qui est en cours.

Il reste un travail devant définir précisément l'identification de la saison culturelle, sa politique tarifaire et le partenariat de la CCPMG avec les communes pour l'accueil des spectacles.

Actions 2019 :

- Ecriture du projet de territoire culturel pour la saison 2019-2020
- Travail à la définition du partenariat avec les communes
- Mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> saison culturelle du Pays de Meslay Grez



## LA POLITIQUE TOURISTIQUE

En 2018, nous avons lancé la mise en place de la signalétique des chemins de randonnées en partenariat avec les communes pour la pose des panneaux.

Le Moulin Cavier de Grez en Bouère a retrouvé ses ailes et nous avons installé des tentes sur le camping de Villiers Charlemagne pour compléter notre offre.

Pour ce qui concerne la commercialisation de nos hébergements, nous avons travaillé à l'amélioration de notre visibilité sur le net, travaux qui sont en cours d'achèvement.



En juin 2018, nous avons décidé de répondre à l'appel à projet 'Valorisation du patrimoine « ligérien » lancé par la Région des Pays de la Loire. La commission tourisme, réunie le 13 juin, s'est prononcée en faveur de l'achat d'un logiciel et d'une prestation de paramétrage auprès de la société Baludik permettant la mise en place de circuits interactifs pour la découverte du petit patrimoine rural du territoire. Le projet s'adresse tant aux touristes séjournant sur le territoire qu'aux résidents. La Région des Pays de la Loire nous a fait savoir que le projet de la CCPMG a été retenu et serait soutenu par une subvention de 10 000 €. Nous aurons besoin d'un crédit de 10 000€ pour financer cette action.

Le Conseil Départemental a travaillé sur un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma vélo régional. Nous devons délibérer sur ce schéma sachant que nous avons toujours en « point noir » la question de la liaison entre le chemin de halage-Villiers Charlemagne et Saulges avec la problématique de « pente ». Je vous propose que cette liaison soit regardée dans le cadre de nos travaux sur la mobilité.

L'année 2019 verra la poursuite de l'entretien de nos sites d'hébergements, de nos investissements en renforçant la nouvelle offre d'hébergements sous tentes et la poursuite de nos actions devant concourir à renforcer notre visibilité pour améliorer la commercialisation de nos hébergements

Actions 2019 :

- Fin de la mise en place du maillage des chemins de randonnées
- Valorisation du patrimoine : mise en place de circuits interactifs
- Entretien de nos hébergements
- Amélioration de notre visibilité sur le net pour « dopper » la commercialisation de nos hébergements.
- Tentes sur le camping de Villiers Charlemagne



## EN MATIERE DE MUTUALISATION (suite)

Depuis 2016 nous avons ;

### AXE 1



- Mis en place des commandes groupées (fournitures administratives, assurances, reliures des registres, téléphonie portable, prévoyance pour les agents...).
- Outils de partage ; tentes événements- tables et bancs- sono- scène mobile- SIG – radar pédagogique- portail Vigifoncier en partenariat avec la Safer
- Mis en place un « profil acheteur » à disposition des communes et financé par la CCPMG
- Travaillé sur la communication et le partage de l'information avec les communes ( Film – journaux ...)
- Travaillé à l'achat d'un outil de « désherbage » (en cours).

### AXE 2

- Mis en place l'Agence technique intercommunale depuis 2012. Depuis sa mise en place, c'est plus de 1 300 heures dévolues au service des communes dont 300 h gratuites.
- Mis en place « la cellule Marchés Publics » au service des communes
- Le réseau professionnel des secrétaires de mairie a poursuivi ses travaux au travers de réunions de travail et de l'association des secrétaires de mairie.
- Recensé les besoins de formations
- Réuni l'ensemble des agents techniques communaux
- Mis en place le service ADS – Instruction du droit des sols

### AXE 3

- Accompagné la création de la commune nouvelle « Val du Maine»
- Poursuivi le développement de nos partenariats (réseaux ....)

## EN MATIERE DE MUTUALISATION

Je vous rappelle que la réforme des collectivités locales validée fin 2010, encourage la mutualisation des services dans les collectivités.

Le rapport sur le schéma de mutualisation du Pays de Meslay Grez a été adopté début 2016, ce rapport définissant les grands axes d'actions ;

<b>AXE 1 : POURSUIVRE LA MUTUALISATION DE MOYENS MATERIELS</b>	Achat de matériels en commun - invitation à développer le partage de matériels.
	Poursuivre et développer les groupements de commandes
	Harmonisation des logiciels informatiques
	Développement des outils de partages
<b>AXE 2 : AFFIRMER LA CCPMG COMME CENTRE DE RESSOURCES POUR LES 23 COMMUNES DU TERRITOIRE, DEVELOPPER LES SERVICES COMMUNS et STRUCTURER LES RESEAUX DES PROFESSIONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Tendre vers une coordination de la communication publique sur le territoire
	Poursuivre la création de services communs (Notamment au regard des services fonctionnels)
	Renforcer la coopération RH
	Renforcer les réseaux professionnels du territoire
<b>AXE 3 : RENFORCER LES SOLIDARITES ENTRE COLLECTIVITES ET REFLECHIR A L'ORGANISATION TERRITORIALE DU TERRITOIRE A TERME</b>	Etudier la faisabilité de répondre aux besoins des remplacements
	Poursuivre le recensement des besoins de formation pour permettre l'organisation de formations de proximité.
	Un accompagnement pour la création de communes nouvelles
	Développer des partenariats avec les structures départementales et régionales et intercommunales voisines pour accroître la place de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez dans l'échiquier départemental.
	Mieux appréhender la ressource fiscale

## EN MATIERE DE MUTUALISATION (suite)

Pour 2019, je vous propose de poursuivre nos actions déjà engagées et de réfléchir à un travail commun sur nos ressources fiscales et sur l'optimisation de notre dette.

Un cabinet d'assistance à la gestion de la dette nous propose un audit de la dette avec une analyse de son optimisation possible et la mise à disposition d'un outil de gestion (outil commun de travail entre la CCPMG et le consultant). L'analyse comprend l'analyse de la dette de la CC et celle des communes qui seraient intéressées pour travailler ce dossier (abonnement annuel 4 650€ HT + 1 800€ HT la 1ère année. En moyenne, le résultat de cet accompagnement se situe près de 1% d'optimisation de l'endettement.

Sur le plan fiscal, Ecofinances nous propose une présentation de ce qu'ils peuvent faire en terme d'accompagnement à l'optimisation des bases de taxe d'habitation. Il me semble intéressant de regarder cette question à l'aube de la suppression de la taxe (avant fin 2020)

Enfin, je vous propose de garder la possibilité d'accompagner les communes qui souhaiteraient réfléchir à la mise en place d'une commune nouvelle. Même si la fin de mandat ar... intéressant de réfléchir à cette question pour l'avenir.

### Actions 2019:

- Poursuivre les actions engagées
- Aide à l'optimisation de la dette et de nos bases fiscales de TH.



## LA POLITIQUE EN MATIERE d'ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### Rappel de nos engagements

- la communauté de communes est engagée dans une démarche Leader dans le cadre du Sud-Mayenne pour la période 2014-2020 sur la thématique de la **Transition énergétique et les Solidarités territoriales**
- Depuis 2013, la CCPMG est engagée avec Engie pour être un territoire pilote en matière d'énergie avec des réflexions qui se portent sur : l'éolien, la méthanisation\*, l'efficacité énergétique des bâtiments, les chaufferies bois.  
*\*Sur le projet de méthanisation, soutien d'un projet par la CCPMG à Meslay du Maine avec le financement d'un accompagnement par le CER France, en partenariat avec Futures Energies*
- Une opération Habitat est en cours depuis 2012 sur la CCPMG, permettant d'accompagner les particuliers dans l'efficacité énergétique de leur habitat

## LA METHANISATION

En 2016, nous avons décidé de soutenir l'étude du projet de méthanisation en confiant au cabinet CER France, une mission d'accompagnement pour son expertise juridique et financière sur les projets de méthanisation, en s'appuyant sur Engie via sa filiale Engie Green pour la partie développement du projet, et sur un groupe d'agriculteurs susceptibles d'être intéressés en fonction des intrants nécessaires. La CCPMG devenant chef de fil pour coordonner le projet.

L'objectif du projet est d'injecter 10 GWh de gaz renouvelable dans les réseaux de distribution GrDF, soit la consommation annuelle de 500 foyers 50% de la consommation Gaz de meslay du Maine. Le projet est dimensionné sur 21 000 tonnes de biomasses agricoles.

Ce projet s'appuie sur un collectif d'apporteurs de biomasse suffisants (12 ) qui se sont regroupés sous la holding Agri Methamaine, un terrain pour implanter le projet situé à proximité de l'entreprise Perreault à Meslay du Maine et une canalisation de gaz en mesure de recevoir du bio méthane produit et de l'injecter sur le réseau de la commune.

Concernant la construction, le dossier de la SAS Methamaine a fait l'objet d'un enregistrement ICPE après une consultation numérique du public. Le permis de construire a été délivré mi 2018 et les travaux ont démarré en novembre 2018.



## LA POLITIQUE EN MATIERE d'ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)

### LA METHANISATION (suite)

Méthamaine représente un investissement de 5.5 millions d'Euros, dont 900 000€ seront financés par des subventions de l'ADEME via le fonds Biogaz, le Conseil Départemental de la Mayenne, qui financera également avec le GAL Sud Mayenne une part de la phase développement. 700 000€ seront réunis par les actionnaires

Au niveau de l'actionnariat, la SAS Agri Méthamaine qui regroupe les 12 apporteurs de biomasse détient la majorité des parts avec 55%, ENGIE 35%, le TEM 10%. Le reste du financement est apporté par un pool bancaire constitué de la BPO, le Crédit Agricole et le crédit mutuel au travers d'un contrat bancaire signé en janvier 2019.

Les travaux devraient être achevés en fin d'année avec l'objectif d'atteindre un rythme de croisière au printemps 2020.



### L'EOLIEN

Notre territoire est concerné par 2 projets ;

Le parc Eolien Château Gontier-Meslay Grez, porté par Engie Green, qui se situe en partie sur la commune de Bouère ; ce projet est en cours d'étude.

Le parc éolien du Buret, porté par Energie team ; les 4 éoliennes ont été mises en service en mai 2017.



## LA POLITIQUE EN MATIERE d'ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)

### LE PHOTOVOLTAÏQUE

L'énergie photovoltaïque fait partie des filières dont le développement doit permettre de répondre à l'objectif national de porter à 32% la part des énergie renouvelables dans la consommation énergétique en 2030.

Nous avons, à ce jour, quelques bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques :

- Le pôle intercommunal (production annuelle 12 300KWh)
- Le bâtiment ex SIAEP de CHEMERE le Roi (production annuelle env. 6 000 kWh)
- Le bâtiment loué à la société Sotiwell (production annuelle 31 200 kWh)

Pour compléter notre participation au développement de cette énergie, je vous propose d'étudier la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la future salle des sports de Bazougers. Cette action étant prise intégralement par la CCPMG (dépenses et recettes).

Nous devons également être attentif aux projets de photovoltaïque au sol qui pourraient émerger. En effet, ils présentent également un intérêt pour compléter la filière photovoltaïque en France. Ils rentrent cependant en concurrence pour l'usage des sols avec d'autres activités, agricoles notamment et peut également induire des impacts sur la biodiversité et les paysages. La Préfecture a transmis une note sur son développement en Mayenne.

## LA POLITIQUE EN MATIERE d'ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)

### Les Actions développées par le Gal Sud Mayenne



#### PCET-PCAET

En 2013, les 3 communautés de communes renforcent leur politique par l'adoption d'un PCET Sud Mayenne volontaire. En 2017, le GAL Sud-Mayenne via les 3 Communauté de communes, a souhaité poursuivre cette dynamique en élaborant un PCAET. Ce document cadre de la politique énergétique et climatique est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets. Il doit être révisé tous les 6 ans

Le GAL Sud Mayenne a été lauréat de l'appel à projets « Projets alimentaires territoriaux (PAT) ». C'est le cabinet Auxilia qui a été retenu pour accompagner cette démarche qui a débuté en octobre 2017. Le plan d'actions est en cours de rédaction (une vingtaine d'actions autour de 5 enjeux). Il fait l'objet d'une présentation au sein des bureaux communautaires afin d'être présenté et partagé

Projet en cours : (PTRE)- La Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique assure l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement et complète le dispositif des Points rénovation info service (PRIS). Une rencontre avec un EPCI ayant mis en place ce dispositif est envisagée prochainement

Avec les différents dispositifs financiers du GAL Sud-Mayenne 30 dossiers ont été engagés sur le Pays de Meslay-Grez pour un montant de subventions de 600 222,18€ (au 01/02/2019). Peu de fonds Leader restant disponibles jusqu'à la fin du programme (2020), différentes pistes sont envisagées afin de maintenir l'accompagnement des projets et les dynamiques engagées.

#### PAT

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 (Art 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont construits de manière concertée grâce à l'ensemble des acteurs d'un territoire. Un Projet Alimentaire Territorial est un véritable levier pour favoriser le "Manger Local" sur un territoire. Il s'agit de mettre en adéquation la production agricole locale et les attentes des consommateurs. Le développement des circuits courts doit permettre de rendre accessible et disponible les produits locaux. Le Projet Alimentaire Territorial contribue au maintien de l'emploi et de l'économie locale (producteurs, transformateurs, artisans...). Le ministère de l'agriculture a défini un objectif de 100 Projets Alimentaires territoriaux (PAT) reconnus en 2017.



## LA POLITIQUE EN MATIERE d'ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)

### Les Actions développées par le Gal Sud Mayenne

#### VAE (Vélos à Assistance Electrique)

Dans le cadre de la politique énergie-climat territoriale, le GAL Sud Mayenne a choisi d'agir sur la mobilité des personnes et les transports et a expérimenté pour cela un nouveau service : la location longue durée de vélos électriques. Destiné aux actifs il a été mis en place sur notre territoire en 2018 avec 15 vélos. 11 contrats ont été réalisés en 2018 dont 4 toujours en cours.



#### Actions 2019 :

- Poursuite et fin de l'accompagnement du projet de méthanisation
- Poursuite des actions dans le cadre du Gal Sud Mayenne

## LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Depuis plusieurs années maintenant, nous avons souhaité orienter le ramassage des ordures ménagères de notre territoire intégralement en apports volontaires. Ainsi, entre 2002 et 2018, 20 communes sont passées en ramassage des ordures ménagères en apports volontaires. Meslay du Maine est passée au 1er janvier 2019 et Villiers Charlemagne va passer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

### Résultats de la collecte 2018

NOM_COLLECTIVITE	population estimée 2018	Kg/hab 2018	Evolution 2017/2018
CC DU PAYS DE CRAON	28810	113	-24,99%
MAYENNE COMMUNAUTE	36784	135	-0,26%
CDC DU PAYS DE CHATEAU GONTIER	30481	141	-1,40%
CDC DU PAYS DE LOIRON	17204	148	0,67%
CDC DU PAYS DE MESLAY-GREZ	14147	154	-0,26%
CDC DU BOCAGE MAYENNAIS	19050	166	-5,90%
CDC DE L'ERNEE	21141	185	-1,96%
CC DES COEVRONS	27619	190	4,44%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL	96126	192	-0,25%
CC DU MONT DES AVALOIRS	16423	200	-4,24%
Total	307785	167	-2,64%

	2017	2018	Différence	%
OM	2 228 T	2 174 T	- 54 T	-2,4%
TRI SELECTIF	1 225 T	1 237 T	+ 12 T	1,0%
DECHETTERIES	4 356 T	5 387 T	+ 1 031 T	23,7%

Pour 2019, je vous propose d'accélérer la rénovation de nos espaces propreté par notamment le changement des conteneurs pour tendre vers une homogénéisation de conteneurs semi enterrés pour le tri également.

Il nous faut poursuivre nos actions en terme de prévention et de lutte contre les incivilités de façon à tendre vers un meilleur tri et donc une réduction des tonnages. Il nous faut également poursuivre nos communications de façon à ce que le geste de tri devienne un geste naturel et « le bon geste ».

### Actions 2019 :

- Poursuite du programme de prévention, de communication.
- Fin du déploiement de la collecte en points d'apports volontaires
- Accélération de la « rénovation » des points d'apports volontaires avec notamment le remplacement des conteneurs tris sélectifs aériens par des conteneurs semi-enterrés.
- Travailler notre partenariat avec les communes pour un meilleur service auprès des habitants, lutter contre les incivilités



## LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence eau et assainissement est gérée au niveau de l'intercommunalité.

Je vous rappelle que pour ce qui est de la compétence assainissement, les excédents 2017 ont été conservés par les communes gestionnaires avant le transfert, ce qui a évidemment pour conséquence une hausse plus importante des tarifs.

Fin décembre 2018, Le conseil communautaire a validé l'harmonisation des tarifs sur :

- 5 ans pour l'eau
- 8 ans pour l'assainissement

Après une année 2018 consacrée à la mise en place avec notamment la reprise de toutes les bases de données, l'année 2019 devrait être une année d'atteinte du « rythme de croisière » avec la poursuite des investissements programmés et le lancement des nouveaux projets, la modernisation du service ( radio relèves ...).

### Actions 2019 :

- Conforter la mise en place du service
- Poursuite et lancement des projets d'investissements
- Modernisation du service ; radio relève ...
- Adaptation des bureaux du service technique eau-assainissement.



## LES TRAVAUX VOIRIE et AMENAGEMENTS

### VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Il y a lieu de noter l'effort important depuis 14 ans qui a été fait pour remettre les voies intercommunales transférées à niveau. Il a été acté le fait d'adopter un rythme adéquat pour maintenir un bon état de ces voiries. Je vous propose de retenir la même enveloppe annuelle que 2018 soit 70 000 €.

### PROGRAMME DEPARTEMENTAL

Par ailleurs, nous avons engagé un travail avec le Conseil Départemental pour participer à la définition du programme d'investissement de la voirie départementale sur les 5 prochaines années, en lien notamment avec nos enjeux d'aménagement de notre territoire, notamment ceux qui ont été retenus dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

**Nous devons signer un avenant au contrat de territoire avec le conseil départemental sur le volet voirie et les priorités retenues.**

2 gros projets ont été inscrits comme étant à maîtrise d'ouvrage locale ;

- Création d'une liaison entre le giratoire des RD 24 et 130 et la RD 166 à Chéméré-le-Roi.
- Contournement de Meslay-du-Maine.

Je vous rappelle que sur cette question de maîtrise d'ouvrage locale, après échanges avec le Président du Conseil Départemental, il a été convenu que cette notion « d'intérêt local » pour les 2 opérations citées, pourra être reconsidérée après études qui seront menées par Mayenne Ingénierie, sous maîtrise d'ouvrage locale.

Pour le dossier de Chéméré le Roi, le Président du Conseil Départemental est venu sur place en mars 2018 et, suite aux échanges, a avancé l'idée d'un financement possible à 70% Conseil Départemental et 30% collectivités. J'ai de mon côté, été rencontrer les différents propriétaires des terrains concernés par le projet. De nouvelles réunions techniques vont avoir lieu pour avancer sur ce dossier.

Pour le dossier de Meslay du Maine, un courrier cosigné avec le Maire de Meslay du Maine, a été transmis au Président Conseil Départemental pour demander l'engagement des études préliminaires.

Je vous rappelle que nous avons réservé une enveloppe de 200 000 € sur le contrat de territoire pour l'accompagnement des 2 projets routiers cités.



## LES TRAVAUX VOIRIE et AMENAGEMENTS (suite)

### AMENAGEMENTS BERGAULT

Nous avons, à plusieurs reprises, fait part au Conseil Départemental, de l'intérêt que présente l'aire du Bois de Bergault, intérêt pour notre territoire et pour le Département puisque situé sur un axe stratégique et très fréquenté. Le Département n'ayant pas de projet sur ces espaces et ne souhaitant pas engager des aménagements, propose de modifier les limites de gestion des dépendances du carrefour pour les confier à la communauté de communes moyennant le versement d'une soulte de 56 000€.

Je vous propose d'engager des études en interne pour étudier le coût d'éventuels aménagements (sanitaires, espace co-voiturage, espace repos, pique-nique ...) afin de statuer sur cette proposition.

#### Actions 2019 :

- Enveloppe de travaux voirie annuelle de 70 000 €.
- Etude contournement de Chéméré le Roi avec le Conseil Départemental
- Etude Aménagements Bergault.



## EN MATIERE DE PETITS EQUIPEMENTS/INVESTISSEMENT

Nous avons tous les ans, un crédit pour l'achat de petits équipements (informatique - véhicules – matériels techniques...). Je vous propose d'y consacrer une enveloppe nette identique à 2018 soit de 80 000 €.

## Les Actions en MATIERE D'URBANISME

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)- PLH – SLD

#### PLUi

Après le PADD validé en 2017, l'année 2018 a été consacrée au règlement et zonage. Ci-dessous le point d'avancée et les travaux 2019 :

- Zonage : remise des cartes aux communes pour travail sur les zonages A et N ainsi que changement de destination. Retour prévu pour le 4 février puis RDV/ commune en mars
- Inventaire bocager : réunion de restitution à prévoir (= présentation de carte par commune avec proposition de haies à protéger)
- Inventaire des zones humides sur sites AU : Intervention sur site en février. Communication communes/ CC à prévoir en janvier
- Inventaire des zones humides fonctionnelles ; dossier à affiner



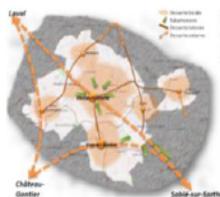
#### Schéma Local de Déplacement

De la même manière que le PLH, à l'issue du diagnostic et du PADD, des enjeux de mobilité ont été établis qu'il convient de traduire de manière concrète en actions au travers un plan d'action partagé.

Les fiches actions envisagées ont été travaillées au cours de l'année 2018 et le programme d'actions sera présenté au conseil communautaire au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Je vous propose de définir dès cette approbation, des priorités et de lancer, dès cette année 2019, les études sur 2 priorités qui pourraient être :

- La liaison Meslay Arquenay
- La liaison chemin de halage-Villiers Charlemagne



#### PLU COMMUNAUX : élaboration et Modification

En 2018, nous avons validé le PLU de Saint Denis du Maine, validé la modification du PLU de Grez en Bouère, validé l'appel à Projet pour le changement de zonage sur la futur ZAE de St Loup du Dorat et lancé la modification du PLU de Bouère.

En 2019, nous avons lancé la modification du PLU de Bazougers.

Je vous propose d'inscrire un crédit de 15 000€ pour répondre aux dossiers lancés.

## LES CONTRATS

Un certain nombre de contrats sont signés et nous accompagnent tout au long des 4 à 5 années qui viennent.



### Actions 2019 :

- Signer la convention financière 2019 avec l'Etat dans le cadre des contrats de ruralité (opérations validées au conseil de janvier 2019)
- Signer un avenant au contrat de ruralité pour une mise à jour des actions susceptibles d'être éligibles.
- Instruire les dossiers de demande de crédits dans le cadre de l'enveloppe affectée aux 5 communes pour l'habitat sur le contrat de territoire Département.

## LES FONDS DE CONCOURS

Au 31 décembre 2016, nous avons clos notre 2<sup>ème</sup> génération de fonds de concours attribués aux communes. L'année 2018 a vu le versement des soldes des aides attribuées avant le 31/12/2016 pour la somme de 32 709€.

Parallèlement à la signature du Contrat Territoire-Région 2017-2020, un nouveau fonds de concours a été mis en place afin de poursuivre notre politique d'accompagnement financier aux projets communaux, selon un règlement qui a été adopté en 2017. Cette action est un soutien financier original qui permet un effet levier intéressant pour les investissements réalisés par les communes et en lien avec la stratégie de développement du territoire.

Sur cette nouvelle génération, nous avons instruits 11 dossiers en 2018 pour un montant attribué de 246 000 €. L'enveloppe consacrée à cette 3<sup>ème</sup> génération de fonds de concours a été augmentée en 2018 de 220 000€ pour arriver à un total de 562 000€.

Le règlement a par ailleurs été légèrement modifié, afin d'être en adéquation avec les conclusions de l'audit culturel mené sur le territoire en 2017, en ajoutant au Volet 2 une Aide à l'acquisition de matériel permettant l'accueil de spectacles (achat de scène fixe, gradins, acquisition de ponts lumières...)

**Crédits attribués depuis la mise en place de nos fonds de concours :**

**1<sup>ère</sup> génération :**

**587 725 €**

**2<sup>ème</sup> génération :**

**384 836 €**

### Fonds de Concours 2016-2020 modifié

- Volet 1 :
  - Vers les 16 communes
  - Subvention maximum de **22 000€** pour un investissement de 55 000€ à 40%
  - Intervention sur : aménagements de centre-bourg / efficacité énergétique des bâtiments publics
- Volet 2 :
  - Vers les 6 communes pôles
  - Subvention maximum de **35 000€** pour un investissement de 87 500€ à 40%
  - Intervention sur : équipements sportifs / investissements en matière de petite enfance-enfance-affaires scolaires / acquisition de matériel d'accueil de spectacles

### Actions 2019 :

- Solde du paiement des dossiers attribués dans le cadre du fonds 2<sup>ème</sup> Génération
- Instruction des dossiers dans le cadre des Fonds de concours 3<sup>ème</sup> génération.

## LA COMPETENCE GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPTAM), votée début 2014 confère le transfert aux communautés de communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le transfert de la compétence « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.**

La Loi Notre a reporté la date d'échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'année 2018 a été consacrée au travail de mise en place des syndicats de bassins regroupant les anciens syndicats de bassin et auxquels nous avons délégué la compétence GEMAPI. Notre territoire est concerné par 2 bassins :

Le JAVO sur l'unité hydrographique des bassins versants de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette et des affluents de la Mayenne

Le SBeMS sur l'unité hydrographique des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la CC de Sablé sur Sarthe. Toutes les communes de la CCPMG sont concernées par ce syndicat.

En ce qui concerne le bassin versant de Mayenne Aval géré par la Communauté de communes du pays de Château Gontier, 3 communes du Pays de Château Gontier ont une partie de leur territoire dans ce périmètre : Villiers Charlemagne- Ruillé Froid Fonds et Grez en Bouère. La CC de Château Gontier lance une étude sur ce périmètre et nous invite à participer à leurs travaux.

Pour l'année 2019, année de mise en place, je vous propose de reconduire les crédits 2018..

Actions 2019 :

- Suivi de la mise en « route » des syndicats de bassins.



## DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

### DES EQUIPEMENTS MIEUX ADAPTES POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

#### TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Nous avons été interpellés par la Ligue de Football des Pays de La Loire pour réfléchir à la mise en place sur notre territoire d'un terrain de football synthétique. Il semble en effet, que le Département de la Mayenne soit en retard sur ce type d'installation et le Conseil Départemental serait prêt à soutenir financièrement l'implantation d'un tel équipement sur chacune des communautés de communes du Département.

Je vous propose d'ouvrir ce dossier en 2019 et de lancer une étude de faisabilité en partenariat avec les associations de football et les partenaires susceptibles de nous apporter leur expertise et/ou leur soutien financier (Département- Région- Etat- Fafa (Fonds d'aide au football amateur).... ). Les résultats de l'étude permettront de disposer d'une approche globale du projet et d'aide à la décision en tenant compte des impacts à la fois financiers et sur les associations du territoire

Actions 2019 :

- Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un terrain de football synthétique au service des associations sportives du Pays de Meslay Grez.



## DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

### DES EQUIPEMENTS MIEUX ADAPTES POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

#### VERS LA RECHERCHE D'UN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES afin d'avoir UN LIEU DE DIFFUSION DONT LA QUALITE APPROCHE CELLE « D'UN AUDITORIUM »

Même si certains spectacles culturels pourront toujours être programmés en extérieur, il est important d'avoir des structures d'accueil (salles) de qualité pour la diffusion de nos représentations.

En s'appuyant sur le diagnostic des salles fait en 2017 et à disposition des communes, il me semble important de réfléchir aux partenariats que nous pourrions avoir avec les communes pour arriver à disposer de salles qualitatives et équipées pour nos besoins de diffusions.

La finalité d'une salle recevant du public et destinée à l'écoute, de tout message sonore, quel qu'il soit, est de satisfaire une bonne qualité d'écoute de manière homogène, en tous points de la salle. Cette qualité sonore associée à un confort « feutré » que l'on peut retrouver dans un « petit auditorium » apporterait à notre territoire un outil permettant d'améliorer nos accueils de spectacles et de donner à nos pratiquants un outil de représentation de qualité.



#### Actions 2019 :

- Etude du partenariat pour tendre vers une salle de diffusion de qualité.



## Conclusion

A l'aube de la dernière année budgétaire « pleine » des mandats municipaux actuels, ce débat d'orientations budgétaires et financières pour 2019 est indéniablement ancré dans une trajectoire qui tient à la fois compte d'une volonté affirmée et assumée de porter des actions et projets nouveaux, mais qui a également l'objectif de préserver et de stabiliser les équilibres fondamentaux de la collectivité pour l'avenir.

Il réaffirme la nécessité du travail **ENSEMBLE** pour que notre territoire continue de se développer au cœur de l'échiquier Départemental et Régional en s'appuyant sur son positionnement géographique, ses richesses humaines et économiques, ses services publics, pour maintenir son ambition d'être un territoire où il fait bon vivre et où les jeunes comme les moins jeunes auront plaisir à venir y vivre et le faire vivre.



### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Après avoir exposé le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire, le Président ouvre le débat et donne la parole aux membres du Conseil.

### TOURISME - INVESTISSEMENTS 2019

- Jacky Chauveau regrette qu'il n'y ait pas d'investissement programmé sur le Village Vacances Nature et Jardin à Bouère.
- Le Président répond que dans le cadre de l'entretien courant et de la réhabilitation annuelle des chalets, une enveloppe annuelle est consacrée à ces travaux depuis déjà plusieurs années. Il mandate la commission tourisme pour regarder ce qui a été fait et ce qui reste à programmer.

### TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE

- Pascal Gangnat fait remarquer qu'il est dommage de parler de synthétique quand dans un territoire rural comme le nôtre, les prairies sont très présentes.
- Jacky Chauveau fait lui remarquer qu'un terrain synthétique n'est pas très développement durable et peut-être cancérigène.
- Le Président rappelle que sa proposition concerne une étude d'opportunité afin de regarder en quoi un tel équipement peut être d'intérêt collectif en s'appuyant également sur ce qu'ont fait d'autres territoires (l'exemple d'Auvers le Hamon est cité comme celui d'Ernée).

### UN TERRITOIRE « où il fait bon vivre »

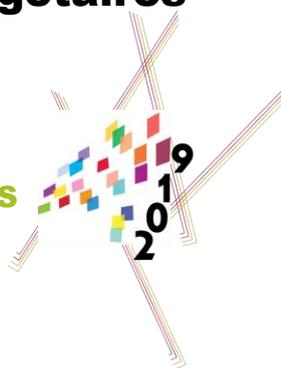
- André Boisseau fait remarquer que si on veut que les populations viennent sur notre territoire, il faut qu'elles y trouvent du travail.
  - Le Président précise que le travail existe, mais qu'il est parfois difficile de mettre en lien le besoin des entreprises et les personnes en recherche d'emploi. Pour bien accueillir de nouvelles populations, il faut des offres de services qui correspondent aux souhaits des familles notamment, comme le scolaire, le transport, les modes de gardes, les services (piscine, salle des sports...) et emploi. Si aujourd'hui, nous continuons à nous développer, c'est que nos prédécesseurs ont fait des choix qui s'avèrent utiles pour offrir ces services aux habitants.
- Après en avoir débattu, à l'unanimité,  
Le Conseil Communautaire valide les orientations proposées dans le cadre du DOB 2019.

## Dossier N°3 – Rapport budgétaire 2019 ; Commission collecte, traitement et prévention des déchets

Rapporteur, Michel Cottereau Vice-président en charge de la commission collecte, traitement et prévention des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2019 de la commission collecte, traitement et prévention des déchets, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

# SYNTHÈSE des rapports budgétaires

## IV- COLLECTE, TRAITEMENT ET PRÉVENTION DÉCHETS



Responsable : Michel  
COTTÉREAU

Communauté de communes du Pays de Meslay-  
Grez

### I – ACTION : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

#### A – *Ambition du programme*

Collecter, traiter diminuer les tonnages d'ordures ménagères, maîtriser les coûts de collecte et de traitement en y associant notre volonté d'agir avec nos actions de "Prévention, sensibilisation, réduction, communication " : JETER MOINS ET TRIER MIEUX

#### *Synthèse des résultats de collecte*

	variation tonnages 2017/2018	Résultats 2017 (Kg/hab)	Résultats 2018 (Kg/hab)	Objectif 2019 (Kg/hab)
collecte Ordures Ménagères	-0,7%	155	154	150
collecte sélective	0,9 %	86	87	90
collecte en déchetteries	26 %	306	385	394

#### B - *Objectifs 2019*

- Poursuivre et maîtriser la collecte et le traitement des déchets
- Continuer à sensibiliser les habitants à la réduction des tonnages d'ordures ménagères grâce aux actions de prévention
- continuer à communiquer sur le monoflux, sensibiliser les habitants au tri sélectif et à la qualité du tri
- Continuer à sensibiliser les habitants aux collectes du bois, des D.E.E.E., des textiles, des meubles (ex : filière Eco mobilier) et développer celles-ci sur de nouveaux sites (filiale bois à la déchetterie de Bazougers et Val-du-Maine)
- Engager les investissements nécessaires à l'évolution du service en maintenant un niveau de service de qualité et en basculant la collecte des ordures ménagères en non pap à Villiers-Charlemagne.



### C – *Moyens mis en œuvre*

#### Collecte et traitement des déchets

##### Rapport IV – 01-02-03

- En 2018, 3 communes ont basculé sur la collecte complète en non porte à porte : Bazougers et Val-du-Maine ; Bouère au second trimestre 2018 ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 1 commune a basculé sur la collecte complète en non porte à porte : Meslay-du-Maine ; Villiers-Charlemagne basculera sur la collecte tout en non porte à porte courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019
- Le prix de traitement des ordures ménagères reste identique, à 73,95 € ht la tonne et la recette liée aux charges de transport passe de 7,00 € ht/tonne à 7,12 € ht/tonne
- À compter du 01.01.2019, la TGAP passe de 16 à 17,00 € sur le poste encombrants
- Une consultation pour le marché "monoflux " a été relancée courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018, l'entreprise SECHE a été retenue pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, reconductible 2 fois par période de 12 mois pour une durée maximale de 4 ans

#### Collecte en déchetteries

##### Rapport IV – 03

- Reprise des ferrailles et batteries  
Il est proposé de passer un avenant avec la Société PASSENAUD pour prolonger leur reprise des ferrailles et batteries jusqu'au 31.12.2019
- Rotations de bennes en déchetteries  
Il convient de relancer une consultation en 2019 ; le marché avec l'entreprise SECHE TRANSPORTS arrivant à expiration le 19 avril 2019.
- Le contrat qui nous liait avec la Société BH Technologies a été dénoncé le 02 mars 2018 au vu des résultats non satisfaisants et conformément à leur contrat.
- L'éco-organisme "Eco Mobilier" a bénéficié d'un ré-agrément pour la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement pour la période 2019 - 2023.
- L'éco-organisme "Eco-DDS " est en attente d'un ré-agrément pour la filière des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS ménagers). Par conséquent depuis 2018, la communauté de communes a obligation de prendre en charge le traitement de ces derniers, via une prestation de service assurée par la Société TRIADIS Service
- 1 collecte de pneus a été organisée en 2018 sur la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 1<sup>er</sup> et 02 février. Coût de l'opération : 4 506,26 € - charge nette CCMPG : 1 051,18 €  
Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 18 décembre 2018 a validé la participation du Pays de Meslay-Grez à une nouvelle opération de collecte des pneus pour la période 2019-2021 ; La répartition envisagée serait de 300 Tonnes pour le Pays de Meslay-Grez (100 T/an). **PROCHAINE COLLECTE : 12 mars 2019**
- Le Conseil Communautaire dans sa séance du 28 novembre 2017 a validé la vente des palettes qui sont collectées sur la déchetterie de Meslay-du-Maine  
Recette perçue en 2018 = 1 115.10 €
- Une enveloppe de 15 000 € est reportée au BP 2019 pour des travaux d'accessibilité pour un nouveau site pour l'évacuation des gravats. Tout site pouvant accueillir ces déchets sera étudié. Monsieur Benjamin VION du Buret propose la mise à disposition de terrains sur Bouère. Un dossier d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sera réalisé afin de vérifier la faisabilité de cette opération.

- Harmonisation des conditions d'accès des professionnels en déchetterie sur le Département. Il a été décidé qu'une augmentation progressive des tarifs facturés aux professionnels serait mise en place sur 3 ans en vue de leur harmonisation sur le Département.

Les tarifs suivants ont été votés pour 2018 :

tarif encombrant : 26,00 € le m<sup>3</sup>  
tarif DMS : 2.81 € le Kg  
tarif déchets verts : 14.60 € le m<sup>3</sup>  
tarif gravats : 19,00 € le m<sup>3</sup>  
tarif bois : 12,35 € le m<sup>3</sup>

Vu la proposition du Conseil Départemental de la Mayenne – coordonnateur, Il est proposé de valider les tarifs suivants pour 2019 :

tarif encombrant : 26,50 € le m<sup>3</sup>  
tarif DMS : 2.85 € le Kg  
tarif déchets verts : 14.80 € le m<sup>3</sup>  
tarif gravats : 19,50 € le m<sup>3</sup>  
tarif bois : 12,50 € le m<sup>3</sup>

#### Prévention

##### Rapport IV – 14

Notre collectivité s'est engagée à expérimenter pendant 3 ans des actions de prévention sur le thème des déchets verts et putrescibles. L'ADEME finance 100 % des dépenses de communication sur cette thématique et le Conseil Départemental de la Mayenne soutient l'ensemble des actions de prévention déchets à hauteur de 0.30 € par habitant

Pour 2018 les financements obtenus représentent les sommes de 4 205,00 € par le CD53 et 6 297,93 € par l'ADEME.



En 2018, une opération de distribution de 182 composteurs a été faite pour un budget de 5 996,90 € ht ; il est proposé de reconduire cette opération en 2019.

En 2019, plusieurs actions sur la thématique des bio-déchets sont programmées, des animations « jardinez au naturel », des animations au niveau des temps péri-scolaires, achat de nouvelles malles pédagogiques...

Les actions de communication « classiques » sont renouvelées avec création d'une lettre ou journal sur le tri sélectif, création d'un panneau recto-verso pour les espaces propreté, nouvelle signalétique sur les conteneurs tri semi-enterrés, incitation au tri sélectif dans les salles des fêtes et sport.

D – Budget consacré

Fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2018	BUDGET 2019		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV - 01	COLLECTE OM	-261 499,40 €	278 909,00 €	14 910,00 €	-263 999,00 €
Rapt IV - 02	MARCHE	-1 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-112 246,60 €	228 509,00 €	76 450,00 €	-152 059,00 €
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	77 719,65 €	195 464,00 €	243 150,00 €	47 686,00 €
Rapt IV - 05	GESTION DES DECHETTERIES	-56 419,24 €	182 258,00 €	109 873,00 €	-72 385,00 €
Rapt IV - 06	DECHETS VERTS	-11 766,00 €	11 700,00 €	0,00 €	-11 700,00 €
Rapt IV - 09	EFFECTIFS	-3 324,57 €	26 935,00 €	15 310,00 €	-11 625,00 €
Rapt IV - 10	VETEMENTS DE TRAVAIL	-3 160,89 €	3 550,00 €	0,00 €	-3 550,00 €
Rapt IV - 11	EMMAUS	-4 930,69 €	3 280,00 €	0,00 €	-3 280,00 €
Rapt IV - 12	PREVENTION	-20 023,99 €	46 070,00 €	18 900,00 €	-27 170,00 €

TOTAL actions collecte et traitement des déchets		-397 001,73 €	976 675,00 €	478 593,00 €	-498 082,00 €
--	--	---------------	--------------	--------------	---------------

Synthèse collecte traitement  
prévention des déchets

II – ACTION : EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS DES SITES

A – Ambition du programme

- Entretien et conforter les équipements existants pour le maintien d'un service de qualité et renforcer le parc matériel existant

B – Objectifs 2019

- Optimiser l'organisation des services
- Renouvellement et intensification du parc des conteneurs avec notamment la mise en place de conteneurs à cartons dans toutes les communes
- Création de nouveaux espaces propreté et achat de conteneurs semi-enterrés
- Renouvellement des équipements de déchetterie
- Entretien des sites

C – Moyens mis en œuvre

Gestion des déchetteries

Rapport IV – 6

- Achat de bennes pour renouveler le parc existant.  
réalisé 2018 : - € - BP 2019 : 5 000 € HT
  - Dans le cadre de l'aménagement de la déchetterie de Meslay-du-Maine et afin de gérer les eaux d'extinction en cas d'incendie, un plan d'aménagements complémentaires a été adressé à la DREAL pour avis. BP 2018 : 6 507 € sans retour à ce jour - report des crédits au BP 2019 : 6 507 € HT
- Une enveloppe budgétaire est également prévue pour l'aménagement sur la déchetterie de Meslay-du-Maine d'un appentis et d'un espace "cartons"  
BP 2019 : 14 000 € HT



- Dans le cadre du passage en non porte à porte de la commune de Villiers-Charlemagne au 1<sup>er</sup> semestre 2019, des travaux d'aménagement vont être effectués ; notamment le réaménagement de la déchetterie – BP 2019 = 50 000,00 € HT (recette DSIL prévisionnelle = 27 000 €). Un emprunt a été contracté pour financer l'opération.

#### Espaces propreté

##### Rapport IV – 8

- Dans le cadre du passage en non porte à porte des communes de Bouère et de Meslay-du-Maine en 2018, des travaux de création et d'aménagement ont été effectués au niveau des espaces propreté – montant des travaux : 327 143,85 HT.  
Une enveloppe budgétaire de 44 500 € HT est prévue sur le BP 2019 pour la commune de Villiers-Charlemagne restante. Un emprunt a été contracté pour financer l'opération .
- Des travaux d'aménagement d'espaces propreté seront effectués en 2019, notamment le remplacement des conteneurs aériens par des conteneurs semi-enterrés. Financés par le contrat de ruralité (DSIL), nous proposons une enveloppe de travaux fixée à 100 000 € pour une recette de 54 000 €.
- Il est prévu l'équipement des espaces de propreté en conteneurs à cartons en 2019.
- BP 2019 = 27 000 €

#### Véhicules

##### Rapport IV – 9

Le camion Kerax4 utilisé pour la collecte du verre et le transport des bennes de déchetteries devait être vendu 30 000 € en 2018. Suite à son utilisation durant les études de sécurisation du nouveau camion, la Société Bayi-Trucks fait à ce jour une offre prix de reprise à 15 000 €, qui sera discutée lors d'une prochaine rencontre.

### D – Budget consacré

#### Fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2018	BUDGET 2019		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV - 07	ESPACES PROPRETE	-309 043,58 €	281 380,00 €	567 427,61 €	286 047,61 €
Rapt IV - 08	VEHICULES	-171 930,81 €	224 390,00 €	80 000,00 €	-144 390,00 €
Rapt IV - 16	ATELIER TECHNIQUE	-18 307,06 €	20 965,00 €	1 100,00 €	-19 865,00 €
TOTAL actions équipements et aménagements		-499 281,45 €	526 735,00 €	648 527,61 €	121 792,61 €

### III – ACTION : ELEMENTS FINANCIERS

#### C – Moyens mis en œuvre

#### **R.E.O.M., état des impayés, prélèvement automatique, TIP**

#### **Rapport IV – 13-14-15**

- Dans sa séance du 19 décembre 2018, le conseil communautaire a décidé :
  - de maintenir les tarifs actuels de la REOM pour les ménages pour 2019
  - de valider l'augmentation de la REOM facturées aux professionnels de 120 € TTC la 1ère année à compter du 1er janvier 2019, puis de 60 € par an pour les trois années suivantes, pour les professionnels collectés en porte à porte.
- À la date du 31 décembre 2018, il reste 0,60 % d'impayés sur les facturations OM depuis 2002
- 33 % des abonnés du service utilisent le prélèvement automatique pour le règlement de leur facture
- 617 abonnés ont opté en 2018 pour le service d'encaissement, à savoir le paiement en ligne par carte bancaire sur internet (+ 38 %)
- Mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion clientèle avec la Société INCOM

## D – Budget consacré

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2018	BUDGET 2019		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV - 13	REOM	665 764,27 €	17 803,00 €	655 000,00 €	637 197,00 €
Rapt IV - 14	IMPAYES	-10 829,63 €	40 356,00 €	32 000,00 €	-8 356,00 €
Rapt IV - 15	PRELEVEMENT	-98,64 €	100,00 €	0,00 €	-100,00 €
TOTAL actions éléments financiers		654 836,00 €	58 259,00 €	687 000,00 €	628 741,00 €

## BUDGET GLOBAL du rapport DECHETS fonctionnement + remboursement du capital - amortissements

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2018	BUDGET 2019		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV-01	COLLECTE OM	-261 499,40 €	278 909,00 €	14 910,00 €	-263 999,00 €
Rapt IV-02	MARCHE	-1 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-112 246,60 €	213 509,00 €	76 450,00 €	-137 059,00 €
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	77 719,65 €	195 464,00 €	243 150,00 €	47 686,00 €
Rapt IV - 05	GESTION DES DECHETTERIES	-64 687,44 €	74 878,00 €	5 763,00 €	-69 115,00 €
Rapt IV - 06	DECHETS VERTS	-11 766,00 €	11 700,00 €	0,00 €	-11 700,00 €
Rapt IV - 07	ESPACES PROPRETE	-5 409,12 €	37 485,00 €	3 500,00 €	-33 985,00 €
Rapt IV - 08	VEHICULES	-171 332,81 €	159 390,00 €	0,00 €	-159 390,00 €
Rapt IV - 09	EFFECTIFS	1 308,61 €	17 775,00 €	7 810,00 €	-9 965,00 €
Rapt IV - 10	VETEMENTS DE TRAVAIL	-3 160,89 €	3 550,00 €	0,00 €	-3 550,00 €
Rapt IV - 11	EMMAUS	-4 930,69 €	3 280,00 €	0,00 €	-3 280,00 €
Rapt IV - 12	PREVENTION	-18 723,99 €	41 670,00 €	15 000,00 €	-26 670,00 €
Rapt IV - 13	REOM	677 540,15 €	8 000,00 €	655 000,00 €	647 000,00 €
Rapt IV - 14	IMPAYES	-10 829,63 €	40 356,00 €	32 000,00 €	-8 356,00 €
Rapt IV - 15	PRELEVEMENT	-98,64 €	100,00 €	0,00 €	-100,00 €
Rapt IV - 16	ATELIER TECHNIQUE	-18 307,06 €	19 865,00 €	0,00 €	-19 865,00 €

Total Actions Service Environnement	72 226,14 €	1 105 931,00 €	1 053 583,00 €	-52 348,00 €
-------------------------------------	-------------	----------------	----------------	--------------

Synthèse collecte traitement  
prévention des déchets

## BUDGET GLOBAL du rapport DECHETS – fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2018	BUDGET 2019		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV-01	COLLECTE OM	-261 499,40 €	278 909,00 €	14 910,00 €	-263 999,00 €
Rapt IV-02	MARCHE	-1 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-112 246,60 €	228 509,00 €	76 450,00 €	-152 059,00 €
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	77 719,64 €	195 464,00 €	243 150,00 €	47 686,00 €
Rapt IV - 05	GESTION DES DECHETTERIES	-56 419,24 €	163 246,00 €	109 873,00 €	-53 373,00 €
Rapt IV - 06	DECHETS VERTS	-11 766,00 €	11 700,00 €	0,00 €	-11 700,00 €
Rapt IV - 07	ESPACES PROPRETE	-309 043,58 €	281 380,00 €	567 427,61 €	286 047,61 €
Rapt IV - 08	VEHICULES	-171 930,81 €	224 390,00 €	80 000,00 €	-144 390,00 €
Rapt IV - 09	EFFECTIFS	-3 324,57 €	26 935,00 €	15 310,00 €	-11 625,00 €
Rapt IV - 10	VETEMENTS DE TRAVAIL	-3 160,89 €	3 200,00 €	0,00 €	-3 550,00 €
Rapt IV - 11	EMMAUS	-4 930,69 €	3 280,00 €	0,00 €	-3 280,00 €
Rapt IV - 12	PREVENTION	-20 023,99 €	46 070,00 €	18 900,00 €	-27 170,00 €
Rapt IV - 13	REOM	665 764,27 €	17 803,00 €	655 000,00 €	637 197,00 €
Rapt IV - 14	IMPAYES	-10 829,63 €	40 356,00 €	32 000,00 €	-8 356,00 €
Rapt IV - 15	PRELEVEMENT	-98,64 €	100,00 €	0,00 €	-100,00 €
Rapt IV - 16	ATELIER TECHNIQUE	-18 307,06 €	20 965,00 €	1 100,00 €	-19 865,00 €

Total Actions Service Environnement	-241 447,19 €	1 542 307,00 €	1 814 120,61 €	271 463,61 €
-------------------------------------	---------------	----------------	----------------	--------------

## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

### RAPPORT IV – 01 – Collecte des ordures ménagères

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT IV – 02 – Marché déchets

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les reconductions de marchés, les avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT IV – 03 – Collecte en déchetteries

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Valide les tarifs des apports des professionnels en déchetterie pour 2019.
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des entreprises pour le marché « rotations des bennes en déchetterie ».
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les contrats avec l'éco-organisme Eco-DDS.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés, les avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT IV – 04 – Collecte sélective

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT IV – 05 – Gestion des 5 déchetteries

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Valide les investissements proposés.
- Autorise le Président ou le Vice-président à solliciter les subventions.
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer les consultations, à signer les marchés, les avenants, et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT IV – 06 – Plateforme de déchets verts

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT IV – 07 – Espace propreté

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Valide les investissements proposés.
- Autorise le Président ou le Vice-président à solliciter les subventions.
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer les consultations, signer les marchés, les avenants, et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT IV – 08 – Véhicules roulants

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT IV – 09 – Effectifs du service

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT IV – 10 – Vêtements de travail

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT IV – 11 – Emmaüs

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT IV – 12 – La prévention des déchets

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à solliciter les subventions.
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer les consultations, signer les marchés, les avenants, et signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT IV – 13 – R.E.O.M

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT IV – 14 – Etat des impayés

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT IV – 15 – Prélèvement automatique, paiement en ligne et TIP

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT IV – 16 – Atelier technique intercommunal

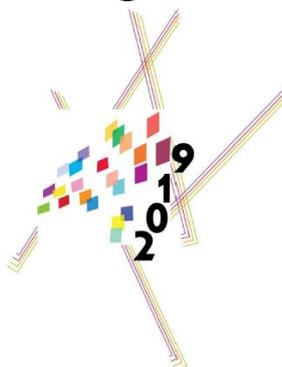
- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## Dossier N°4 – Rapport budgétaire 2019 ; Commission Voirie

Rapporteur, Jean-Luc Landelle Vice-président en charge de la commission voirie de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2019 de la commission voirie, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

# SYNTHÈSE des rapports budgétaires

## V- VOIRIE



Responsable : Jean-Luc LANDELLE

Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

### SYNTHÈSE VOIRIE

#### I – ACTION : VOIRIE

##### A - AMBITION DU PROGRAMME

Assurer la sécurité des usagers en maintenant un bon état d'entretien sur les 88 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire et de la voirie communautaire.

##### B - OBJECTIFS POUR 2019

- Réaliser les travaux d'entretien des voiries communautaires et d'intérêt communautaire.
- Assurer l'entretien des dépendances : broyage des accotements, élagage des fossés et talus.
- Assurer l'entretien de l'éclairage public.



**Rapport V – 02**  
**TRAVAUX DE VOIRIE (suite)**

**1 - Point à temps :**

La Commission propose pour 2019 :

- d'inscrire la somme de 6 000 € TTC correspondant aux travaux de point à temps.

**2 - Accotements et fossés :**

Le marché curage de fossés et accotements 2014 finissant le 7 Novembre 2018, Il a été décidé de relancer un marché, celui-ci a été notifié à l'entreprise REMON en date du 21 Novembre 2018. Il s'agit d'un marché à bons de commande reconductible 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans.

La Commission propose pour 2019 :

- d'inscrire la somme de 14 500 € TTC correspondant aux travaux «Arasement, Curage»

**3 - Interventions d'urgence :**

La Commission propose pour 2019 :

- d'inscrire la somme de 3 000 € TTC correspondant aux interventions d'urgences

**4 - Mise à disposition des communes d'enrobés à froid, de gravillons et de déchets de carrière en vue des reprises ponctuelles des voies.**

La Commission propose pour 2019 :

- d'inscrire la somme de 1 500 € TTC.

La commission Voirie 2019 propose un achat de produits absorbants pour mise en stock à la CCPMG voire dans les communes pôles.

**5 - Signalisation verticale et horizontale :**

La Commission propose pour 2019 :

- d'inscrire la somme de 1 500 € TTC correspondant aux travaux de signalisation verticale et horizontale

**Rapport V – 02**  
**TRAVAUX DE VOIRIE (suite)**  
**5 - Radars pédagogiques :**

En 2018, quatre communes ont utilisé le radar pédagogique ayant pour objectif de connaître le V85 ainsi que le trafic journalier. Il est notamment recommandé sa mise en place avant et après projet d'aménagement pour se rendre compte de l'impact des travaux. Lors de l'élaboration d'un projet ou bien d'éventuelles aménagements, le rapport d'analyse nous donne des informations primordiales sur le trafic et les vitesses pratiqués.

V85 : La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules. On assimile parfois la V85 à la vitesse pratiquée sur une route.

**6 - Ouvrages d'arts :**

Le patrimoine des ouvrages d'art d'ouverture supérieure à 2 m de la Communauté de Communes du Pays de Meslay est le suivant :

- ARQUENAY : VC 5 de Buru
- BOUERE : VC 4 du Cotillon Rouge
- LA CROPTTE : VC 4 des Fours
- PREAUX : VC 3 de Cheméré
- SAINT-LOUP-DU-DORAT : VC 103 des Angevinières

Il n'a pas été réalisé de travaux en 2018.

Il n'est pas prévu de travaux sur 2019. Une visite est prévue courant de l'été 2019.

La Commission propose pour 2019 :

- d'inscrire la somme de 1 500 € TTC correspondant aux travaux de réparations ponctuelles.



## Proposition budgétaire des travaux de voirie 2019

TRAVAUX DE VOIRIE										
	Libellé	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP 2019
<b>Dépenses fonctionnement Voirie</b>										
Travaux	Point à temps	7 767,82 €	2 613,06 €	3 228,77 €	6 339,87 €	4 528,61 €	4 930,75 €	3 431,80 €	5 317,18 €	6 000,00 €
	Arasement curage	5 788,64 €	5 749,61 €	9 852,53 €	20 019,12 €	22 974,96 €	13 061,38 €	21 648,46 €	9 570,79 €	14 500,00 €
	Matériaux	754,32 €	997,23 €	1 880,62 €	628,32 €	1 615,34 €	1 067,81 €	1 232,45 €	1 416,96 €	1 500,00 €
	Signalisation	0,00 €	5 415,33 €	0,00 €	2 816,80 €	1 966,56 €	2 044,44 €	2 749,86 €	768,00 €	1 500,00 €
	Ouvrage d'arts	0,00 €	13 058,87 €	14 210,00 €	50,33 €	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
	Intervention urgences	2 145,08 €	960,82 €	4 716,25 €	99,00 €	3 612,60 €	2 403,00 €	1 017,74 €	2 736,60 €	3 000,00 €
	Petit matériel								221,59 €	37,96 €
	Publicité							84,00 €	84,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>16 455,86 €</b>	<b>28 794,92 €</b>	<b>33 888,17 €</b>	<b>29 953,44 €</b>	<b>34 698,07 €</b>	<b>24 947,38 €</b>	<b>30 385,90 €</b>	<b>19 931,49 €</b>	<b>28 000,00 €</b>
<b>Recettes fonctionnement voirie</b>										
	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	326,00 €	887,00 €	5 793,00 €	6 247,00 €
<b>Total Recettes fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>326,00 €</b>	<b>887,00 €</b>	<b>5 793,00 €</b>	<b>6 247,00 €</b>
<b>Dépenses investissement voirie</b>										
Travaux	surfaces	47 042 m <sup>2</sup>	35 400 m <sup>2</sup>	20 100 m <sup>2</sup>	0	14 147 m <sup>2</sup>	16 255 m <sup>2</sup>	16 569 m <sup>2</sup>	17 195 m <sup>2</sup>	17 180 m <sup>2</sup>
	montant	86 764,03 €	65 413,08 €	51 200,93 €	0,00 €	40 723,68 €	39 619,16 €	39 471,39 €	48 622,08 €	50 000,00 €
Radars Pédagogique								3 109,78 €	0,00 €	0,00 €
	Publicité							928,94 €	0,00 €	2 000,00 €
<b>Total dépenses Investissement</b>		<b>86 764,03 €</b>	<b>65 413,08 €</b>	<b>51 200,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 723,68 €</b>	<b>39 619,16 €</b>	<b>43 510,11 €</b>	<b>48 622,08 €</b>	<b>52 000,00 €</b>
<b>Recettes Investissement voirie</b>										
	FCTVA	13 433,00 €	10 698,00 €	7 430,00 €		1 356,00 €	11 357,00 €	1 128,00 €	0,00 €	16 506,00 €
<b>Total Recettes investissement</b>		<b>13 433,00 €</b>	<b>10 698,00 €</b>	<b>7 430,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 356,00 €</b>	<b>11 357,00 €</b>	<b>1 128,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 506,00 €</b>
<b>BILAN</b>		<b>-89 786,89 €</b>	<b>-83 510,00 €</b>	<b>-77 659,10 €</b>	<b>-29 953,44 €</b>	<b>-74 065,75 €</b>	<b>-52 883,54 €</b>	<b>-71 881,01 €</b>	<b>-62 760,57 €</b>	<b>-57 247,00 €</b>

(1) si relance d'un groupement de commandes

### Rapport V - 03 ENTRETIEN DES DÉPENDANCES

Une nouvelle consultation des marchés d'entretien des dépendances a été lancée au cours du premier trimestre 2017, en vue de la réalisation du broyage des accotements, des talus et des fossés sur le territoire de la Communauté de Communes scindé en quatre secteurs pour lesquels les entreprises listées ci-dessous ont été retenues :

- Lot n°1 Secteur Bazougers : Entreprise FOURMONT
- Lot n°2 Secteur Villiers Charlemagne : Entreprise AJC
- Lot n°3 Secteur Bouère : entreprise COULON
- Lot n°4 Secteur Val du Maine : entreprise COULON

Les marchés ont été conclus pour une durée initiale d'un an à compter de leur notification le 4 mai 2017. Il s'agit d'un marché reconductible dans la limite de la durée maximale de 4 ans (2017 à 2021).

**M. Jérôme Gasnier alerte sur le fait de ne pas broyer les plantes vivaces situées à la sortie du bourg de Bannes (rue du Lavoir)**

**La Commission propose pour 2019 :  
- de reconduire ces 4 marchés**

Article	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
<b>Dépenses fonctionnement</b>						
615231 service 1-12.3	Entretien voiries et réseaux (1)	20 000,00 €	17 772,08 €	20 000,00 €	18 317,37 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>17 772,08 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>18 317,37 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>						
Pour mémoire	Valorisation transfert de charges	16 872,04 €	16 872,04 €	16 872,04 €	16 872,04 €	16 872,04 €
744	FCTVA	5 581,00 €	2 915,00 €	5 581,00 €	2 859,00 €	5 728,00 €
<b>Recettes investissement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>22 453,04 €</b>	<b>19 787,04 €</b>	<b>22 453,04 €</b>	<b>19 731,04 €</b>	<b>22 600,04 €</b>
<b>Bilan</b>		<b>2 453,04 €</b>	<b>2 014,96 €</b>	<b>2 453,04 €</b>	<b>1 413,67 €</b>	<b>2 600,04 €</b>



#### Rapport V – 04

##### ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) et doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

L'article 3 de l'ordonnance accessibilité du 26 septembre 2014 a donné aux responsables d'établissement recevant du public (ERP) existants, trois, six ou neuf ans de délais supplémentaires pour leur mise en accessibilité à condition qu'ils formalisent leurs engagements dans un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). La date limite de dépôt initialement fixée était le 27 septembre 2015, mais le gouvernement a très vite lâché du lest sur cette date limite : des Ad'Ap ont été déposés au fil des mois suivants, et continuent de l'être à ce jour.

#### Rapport V – 05

##### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Compte tenu de l'état de délabrement du sanitaire de l'aire de repos du Bois de Bergault, le bloc sanitaire a été fermé. Le remplacement du dispositif d'éclairage périphérique du giratoire par un dispositif à leds a été réalisé en 2015 par le Conseil Départemental.

Par ailleurs, un travail collaboratif avec le Conseil Départemental et la Commune d'Arquenay a été engagé pour étudier l'aménagement de l'espace du Bois de Bergault.

**La commission propose pour 2019 :**

**d'inscrire la somme de 15 000 € TTC.**

Préalablement, des études en interne seront menées pour étudier le coût d'éventuels aménagements (sanitaires, espace co-voiturage, espace repos, pique-nique ...)

Concernant les zones d'activités du territoire, une étude diagnostic du niveau d'éclairage souhaité et des travaux à réaliser semblerait pertinente. Après consultation du GAL SUD, la commission propose de consulter plusieurs bureaux d'études. Un crédit de 5 000 € ttc est à mobiliser.

**La commission propose pour 2019 :**

**d'inscrire la somme de 5 000 € TTC.**

Synthèse



#### Rapport V – 06

##### DÉSHÉBAGE ALTERNATIF

Les enjeux de santé publique et environnementaux notamment de préservation de la qualité de l'eau et l'évolution de la législation obligent les collectivités à revoir leur pratique de désherbage. Il convient de dissocier les techniques préventives et les techniques curatives.

Le groupe de travail désigné en 2018 s'est réuni à plusieurs reprises afin d'élaborer différents projets.

##### I - Les techniques Préventives

- Pour les zones plantées, il est préconisé d'utiliser les techniques de paillage et d'avoir recours à des plantes couvre sols.
- Pour les voiries, il est préconisé le recours à des balayeuses de voiries où un groupement de commandes pourrait être envisagé. Il est également possible d'investir dans l'achat d'une micro balayeuse à conducteur marchant. En fonction du type de matériel, le budget s'étalerait entre 6 000 et 14 000 € HT.

##### II - Les techniques Curatives

- Pour les allées stabilisées, il est possible de recourir à des matériels mécaniques combinant plusieurs outils qui permettent de travailler le sol pour déraciner, tasser et reniveler le sol.
- On distingue des matériels de plus faible largeur (70 cm) à conducteur marchant pour un budget d'environ 13 500 € HT et des matériels de largeur plus large (90 cm à 160 cm) à partir de 6 600 € ; néanmoins cela nécessite l'emploi d'un tracteur d'une puissance minimale de 20 cv pour 90 cm de travail, 30 cv pour 120 cm. Parallèlement, il est possible de recourir à des techniques de désherbage thermique, des techniques à flamme.

##### III – Le cas particulier des cimetières

Les cimetières et plus particulièrement les abords immédiats des tombes posent des problèmes aux agents car difficilement mécanisables. Il existe des matériels issus du maraichage (type houes maraichères) pouvant soulager considérablement la pénibilité des tâches de sarclages manuels



#### IV - Proposition

Ce type de matériels pourrait être envisagé dans le cadre d'une mutualisation : une candidature à l'appel à projet du 4<sup>ème</sup> contrat Régional de bassin versant permet le subventionnement à 50% de l'investissement pour un montant total de 115 000 € HT sur 3 ans.

Le groupe de travail propose d'organiser le 02 avril prochain une demi journée de démonstration de différents matériels communaux et privés, pour évaluer leurs pertinences. Les élus et agents de toutes les communes de la CCPMG seront conviés.

Dans un premier temps, une enveloppe de 65 000 € HT pourrait être mobilisée en 2019 pour un premier investissement et financer la communication nécessaire.

#### Rapport V – 07

### SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ET LES ÉCOLES MATERNELLES

#### 1 – CONSTAT

Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses : matériaux de construction, peinture, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour les activités (colles, feutres...). Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritations des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, manifestations allergiques...

#### 2 – CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Cette réglementation s'applique notamment aux établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies, centres de loisirs, établissement d'enseignement du premier et second degré (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées). Le déploiement du dispositif est à la charge du propriétaire de l'établissement.

#### 3 – DISPOSITIF A DEPLOYER

La surveillance de la qualité de l'air intérieur repose sur une démarche progressive :

- L'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement
- La mise en œuvre soit :

\*D'un plan d'actions réalisé à partir des pratiques observées dans l'établissement

\*D'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur

Concernant la campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur, à réaliser tous les 7 ans, il convient de mesurer les valeurs pour :

- Le formaldéhyde
- Le benzène
- Le dioxyde de carbone

Ces mesures doivent s'étaler sur deux semaines non consécutives en présence des enfants et sur deux périodes soit froide (entre novembre à février) et chaude (septembre/octobre ou avril/mai)

La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez s'engage à mettre à disposition à titre gratuit l'appareil de mesure.

L'enregistreur de données de la qualité de l'air température/CO2 a été prêté à la mairie de la Bazouge de Chéméré. Il est actuellement à Cossé en Champagne.



Synthèse

### IV– Récapitulatif financier des Actions : Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2018	BUDGET 2019		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-02	Travaux de voirie	-62 760,57 €	80 000,00 €	22 753,00 €	-57 247,00 €
VI-03	Entretien des dépendances	1 413,67 €	20 000,00 €	22 600,04 €	2 600,04 €
VI-04	Accessibilité de la voirie et des espaces publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-05	Eclairage public	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €
VI-06	Désherbage Alternatif	0,00 €	78 000,00 €	44 370,00 €	-33 630,00 €
<b>Total</b>		<b>-61 346,90 €</b>	<b>198 000,00 €</b>	<b>89 723,04 €</b>	<b>-108 276,96 €</b>

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

#### RAPPORT V – 02 – TRAVAUX DE VOIRIE

- Valide la reconduction pour 2019 du marché voirie de l'entreprise COLAS.
- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les contrats, les marchés et tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT V – 03 – ENTRETIEN DES DEPENDANCES

- Valide la reconduction des marchés pour 2019.
- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les contrats, les marchés et tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT V – 05 – ECLAIRAGE PUBLIC

- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des bureaux d'études en 2019 afin de mener une étude diagnostic du niveau d'éclairage souhaité des zones d'activités.
- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les contrats, les marchés, les avenants et tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT V – 06 – DESHERBAGE ALTERNATIF

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT V – 07 – SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ET LES ECOLES MATERNELLES

- Valide le présent rapport.

**Fin de la séance à 22 h 20**

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 26 février 2019  
Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	Foucher	Michel	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Catillon	Didier	
MAISONCELLE DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
PREAUX	Ragainé	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottureau	Michel	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	